

Chapitre 2.

Développement et gouvernance : un espace fragile*

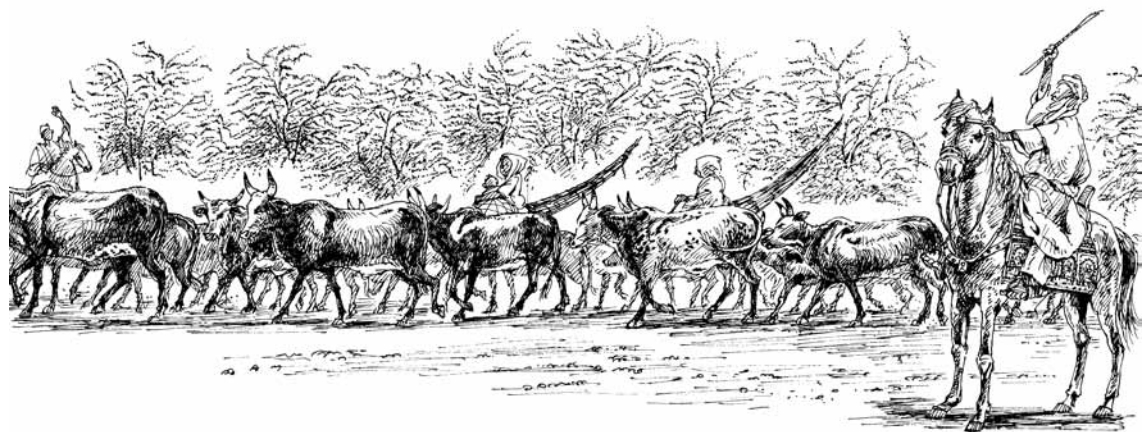
CE QU'IL FAUT RETENIR

Périphériques, à l'exception de l'agglomération de N'Djamena, les régions de la zone d'étude semblent souvent avoir été négligées par les pouvoirs centraux. Dans des contextes de grande pauvreté, la sécheresse des années 1970 puis la crise économique des années 1980 ont en outre porté un coup fatal aux projets de développement de la période post indépendances, laissant une place prépondérante aux activités du secteur informel. Les velleités de relance des politiques publiques à la faveur du contexte macroéconomique favorable des années 2000-2014 n'ont pas suffi à modifier réellement l'accès des populations aux biens publics : les États rentiers de la région sont faibles et ont peu de prise sur le développement. Pour gouverner un espace aux frontières extrêmement poreuses, les gouvernements ont dû composer avec les pouvoirs locaux des chefs coutumiers et des autorités religieuses. Malgré certaines différences, qui tiennent pour beaucoup aux héritages coloniaux, la trajectoire de ces régions est marquée par une vie politique agitée, de nombreux conflits fonciers, un banditisme et une corruption endémiques, des tensions récurrentes au niveau inter et infra-étatique. Ainsi, les vulnérabilités de la population sont multifformes. Obligeant à prendre en compte la complexité de leur histoire dans la durée, elles ne peuvent se réduire à des problèmes purement ethniques ou religieux car les clivages et les inégalités au sein des sociétés de la région révèlent aussi toute l'importance des classes d'âge, des statuts sociaux et des rapports de genre.

1. Le développement dans la région avant Boko Haram : des périphéries nationales en voie d'intégration (trop) lente ?

Pour appréhender la situation du développement dans la région d'étude avant la crise Boko Haram, il convient d'abord d'identifier différentes séquences plus ou moins favorables au développement depuis les indépendances. Nous

.....
* Auteurs : Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Géraud Magrin, Emmanuel Chauvin et Charline Rangé.



Transhumants arabes près du lac Tchad.

considèrerons ensuite la place des espaces appartenant à la région d'étude au sein de leurs territoires nationaux respectifs du point de vue des projets du développement et de l'accès aux services.

1.1. Les relations avec les centres nationaux et leur évolution

1.1.1. L'influence des contextes économiques d'ensemble

Depuis l'indépendance de 1960, quatre phases peuvent être identifiées du point de vue de la promotion du développement, dont les bornes chronologiques varient en fonction des pays considérés dans cette étude.

La première phase se situe dans une conjoncture macro-économique globalement favorable à la mise en œuvre de projets de développement portés par les États, malgré des troubles politiques qui se déroulent loin de la région d'étude (guerre du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970, rébellions du Front de libération nationale du Tchad à partir d'octobre 1965). Elle dure jusqu'au début des années 1980 au Nigeria (contre-choc pétrolier en 1984) et au Cameroun, mais s'interrompt dès les années 1970 au Niger et au Tchad, frappés par la sécheresse.

La deuxième phase correspond à une période de crise du développement : sécheresses au Sahel et conflit au Tchad se surimposent à la crise économique africaine, marquée par la baisse des prix des matières premières, et donc des rentes étatiques, la crise de la dette et la mise en place des Plans d'ajustement structurel (décennies 1980-1990). Ceux-ci se traduisent notamment par une réduction des effectifs de la fonction publique et des sociétés parapubliques en charge de l'encadrement agricole, de type sociétés cotonnières, ainsi que par la quasi mise sous tutelle économique des États par les institutions de Bretton Woods.

La troisième phase connaît une embellie, à partir du début des années 2000 : effets des annulations de dette, hausse des prix des matières premières (notamment du pétrole, dont le Nigeria et le Cameroun sont des producteurs anciens, auxquels s'ajoutent, en 2003 le Tchad et, en 2011 le Niger⁴²), et hausse également des investissements mondialisés, permettant la relance des politiques publiques de développement. La rivalité géopolitique entre partenaires traditionnels et pays émergents se traduit par une certaine émulation dans le champ de l'aide. À partir de 2009, la montée des violences dans l'État de Borno pèse sur l'agenda du développement.

Une quatrième phase se dessine enfin avec la baisse du prix des matières premières à l'automne 2014. Elle coïncide avec l'intensification des violences, leur extension du nord-est du Nigeria vers les zones frontalières des pays voisins :

.....

42 La rente historique du Niger est fournie par l'uranium de l'Aïr, dont le prix a augmenté avec la flambée du prix du pétrole en 2008, avant de baisser après la catastrophe nucléaire de Fukushima, en mars 2011.

le développement est alors remplacé par l'urgence humanitaire dans les espaces les plus affectés ; ailleurs, l'effort de développement porté par l'État s'essouffle à cause de la crise économique.

1.1.2. Des périphéries nationales ?

Deux facteurs principaux expliquent la place des espaces appartenant à la zone d'étude par rapport à leur territoire national : leur position géographique et leur poids démographique (cf. carte 7). Au Tchad, ces espaces représentent 29 % de la population et sont le centre de gravité politico-économique ; dans les trois autres pays, ils appartiennent aux périphéries nationales (Igué, 2006) et représentent respectivement 30 % de la population du Cameroun, 9 % de celle du Nigeria, et seulement 3 % de celle du Niger.

Les périphéries nationales, négligées par les premières politiques de développement post-indépendance mettant l'accent sur la consolidation des États nations à partir des régions centrales, sont caractérisées par une tension entre une certaine marginalité et une vitalité économique liée aux dynamiques d'échanges transnationales (Grégoire et Labazée, 1993).

Cameroun

Le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun sont fort éloignés des centres de gravité politico-économiques du pays, le triangle Yaoundé, Douala et les hautes terres de l'ouest : 1 000 km séparent Yaoundé de la fenêtre camerounaise du lac Tchad, et la falaise de l'Adamaoua a longtemps opposé une sérieuse barrière aux communications entre le nord du Cameroun et le reste du territoire national. Le nom donné à la région la plus septentrionale du pays, « Extrême-Nord », loin des formes politiquement correctes du marketing territorial contemporain, en dit long sur l'image de cet espace vu de Yaoundé.

La région du Nord a cependant été un espace de projet dans les décennies 1960-1970. Le père de l'indépendance, Ahmadou Ahidjo, était originaire des environs de Garoua, et le Nord eut une place importante dans le projet national du développement, avec des investissements dans les transports (le chemin de fer arrive à Ngaoundéré en 1974) et le réseau routier, les infrastructures urbaines (surtout à Garoua), le barrage de Lagdo pour la fourniture d'électricité et un projet hydro-agricole (arrêté en raison de la crise des années 1980), et accessoirement le tourisme. Le développement rural fut largement confié à la société de développement du coton (SODECOTON), créée en 1974, tandis que les périmètres irrigués rizicoles de la Semry sur le Logone étaient censés contribuer à l'autosuffisance alimentaire nationale (Seignobos et Iyébi-Mandjek, 2000), avant de se recentrer sur des objectifs plus modestes de sécurité alimentaire régionale.

La décennie 1980 marque un tournant avec la crise économique, le changement de régime à Yaoundé et l'accession au pouvoir de Paul Biya en 1982. Le

Nord Cameroun, d'abord suspect politiquement, semble s'éloigner des priorités nationales. À l'intérieur de l'ensemble Nord camerounais, des contrastes très importants s'observent entre certains espaces plutôt favorisés dans l'accès aux services : les villes en général (notamment les plus grandes, telles Garoua et Maroua), et des espaces marginaux, comme par exemple la zone du lac Tchad, sous-administrée jusqu'à l'occupation de la zone de Darak par le Nigeria, entre 1987 et 2004.

Durant les années 2000, l'équilibre des forces au niveau national – avec une alliance tacite entre le parti du président Biya et les chefs traditionnels et grands commerçants du Nord, face aux forces dissidentes de l'Ouest – s'accompagne d'un certain *statut quo* économique dans le Nord (Muñoz, 2008). Après le retrait nigérian de la fenêtre camerounaise du lac Tchad, la présence de l'État y est un peu renforcée. La filière cotonnière est confrontée à de grandes difficultés, du fait de la variation des prix du coton et, parfois, du détournement de la production vers le Nigeria, comme en 2011 (Seignobos, 2014).

De fait, dans les représentations communes au Nord et à l'Extrême-Nord du Cameroun⁴³, le sentiment d'injustice vis-à-vis du Sud est fort : sous-emploi, accès inégal à la fonction publique, aux services et infrastructures (routes, eau potable, éducation, santé, électricité). Il constitue une explication fréquente, donnée localement, à l'enrôlement de jeunes dans Boko Haram.

Niger

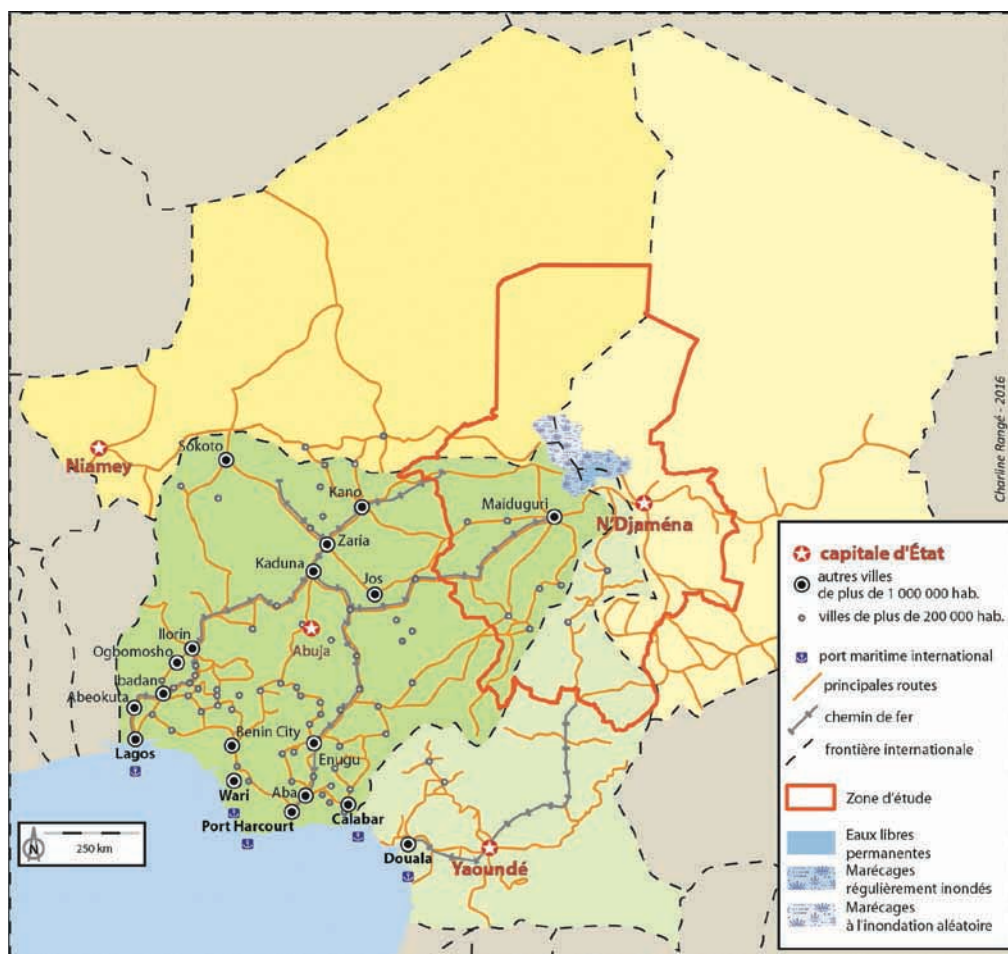
La région de Diffa, à l'Extrême-Est du Niger, est aussi une lointaine périphérie, à 1 200 km de Niamey, soit deux jours de route au mieux, et le poids démographique limité de cette région concourt à sa marginalité.

Après la construction d'une route goudronnée entre Zinder, Diffa et Nguigmi atteint en 1975, ainsi qu'une campagne de forages pastoraux réalisée à la même époque, la région a peu bénéficié d'investissements publics en dehors des flux réguliers d'aide alimentaire en faveur du Manga et du Kadzell, structurellement déficitaires en céréales. Les crises écologiques (sécheresses) et politiques (coups d'État à répétition dans les années 1990-2000, suivis d'un gel de l'aide internationale) n'ont pas été favorables à des investissements dans cette région périphérique.

.....

⁴³ Exprimé par exemple dans le mémorandum du Grand-Nord de 2002 (cf. encadrés 4 et 5).

Carte 7. La région d'étude et les États riverains du lac Tchad



Sources : Atlas du Cameroun (2006) ; Atlas du Nigeria (2003) ; Atlas du Tchad (2006), éditions du Jaguar, Atlas jeune Afrique.

Durant la séquence 2000-2014, la région de Diffa s'est retrouvée intégrée sur la scène nationale du développement (cf. encadré 3). Elle était un des fiefs du président Mamadou Tandja (1999-2010). En outre, elle a vu le développement simultané d'un projet pétrolier (2009-2011) et la mise en place d'une aire protégée, la réserve naturelle nationale du Termit Tin-Touma (Magrin et van Vliet, 2014).

Encadré 3

Les progrès du développement dans la région de Diffa (2000-2014)

« La réalisation par la CNPC du projet pétrolier (2009-2011) a consisté à construire des champs de pétrole sur le territoire de la commune de Ngourti et de les relier par un oléoduc d'orientation est nord-est / ouest sud-ouest à une raffinerie située près de Zinder, dont la production est destinée au marché national (Dittgen, 2012). Ce projet, les infrastructures qu'il a réalisées (aérodrome, réfection et entretien de pistes), ainsi que les dynamiques sociales qu'il a déclenchées – revendications des autorités communales appuyées par des ONG environnementales face aux impacts de l'activité et à des études d'impact jugées peu satisfaisantes – ont concouru à mieux intégrer la marge de l'Est nigérien dans le champ politique national, même si cela n'a pas empêché des tensions, comme les émeutes des 27-28 avril 2013 à Diffa. En mai 2013, comme en réponse à ces revendications, la modification du code pétrolier de 2007 permet d'étendre aux collectivités territoriales départementales et régionales les 15 % des recettes pétrolières dont bénéficient les collectivités locales des zones concernées par les activités extractives, ce qui permet à N'guigmi et Diffa, en plus de Ngourti, de bénéficier de recettes additionnelles.

La région de Diffa bénéficia pourtant durant les années 2000 de nettement plus d'investissements publics que dans les décennies précédentes. Des barrages furent construits sur le bassin de la Komadoukou Yobé, permettant l'aménagement de bras morts. Un grand périmètre irrigué fut créé à Ngagam, entre N'guigmi et Bosso, utilisant des forages. Les centres urbains bénéficièrent aussi d'investissements : en 2008-2009, Diffa a reçu divers aménagements urbains (voirie, éclairage, etc.) ; un lycée technologique y a été ouvert en 2012, doté de deux filières, Techniques pétrolières et Électronique, de même qu'une école normale – Diffa était jusqu'alors le seul chef-lieu de région à en être privé. Le bitumage de la route Diffa – N'guigmi, qui n'avait jamais été reprise depuis sa construction en 1975, et était devenue impraticable, a été engagé en 2013. Durant la même période, Dosso, érigé en département, a reçu, en plus d'un préfet, un médecin pour son centre de santé, un palais de justice de première instance ; l'adduction d'eau potable a été élargie aux villages riverains, et le réseau électrique étiré au bourg frontalier nigérien de Malam Fatori. »

Source : Ngaresses et Magrin, 2014 : 229.

Nigeria

Le Nord-Est du Nigeria est tout autant une périphérie, au sens où il est très éloigné des lieux centraux de l'économie nationale – la mégapole de Lagos, le delta pétrolifère du Niger, la capitale fédérale Abuja ainsi que, au nord, la région métropolitaine de Kano. S'ils pèsent démographiquement au sein de la région du lac Tchad, les quatre États du Nord-Est pèsent peu démographiquement, mais surtout économiquement, au niveau fédéral.

L'appartenance au territoire le plus peuplé de la sous-région a permis la mise en place précoce – par rapport aux voisins francophones – d'un réseau de transports performant. Le chemin de fer et la route permettent notamment l'essor du commerce de poisson fumé depuis le lac Tchad. Dans les années 1970, en plein boom pétrolier, les rives nigérianes du lac Tchad sont le théâtre d'une grande opération d'aménagement hydro-agricole, désormais citée parmi les plus fameux éléphants blancs de l'histoire du développement : le *Baga Polder Project* et le *South Chad Irrigation Project* (SCIP) ont pour enjeu de transformer la rente pétrolière en céréales (Ngaresses et Magrin, 2014). Le passage au petit lac Tchad, lié aux sécheresses, et la crise de l'État nigérian, amplifiée par le contre-choc pétrolier, entraînent l'échec de ce projet (Bertoncin *et al.*, 2015).

Si l'espoir de relancer le projet demeure parmi les riverains et les fonctionnaires locaux (Bertoncin et Pase, 2012), il n'est guère évoqué par le gouvernement nigérian. Celui-ci soutient certes les efforts de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) en faveur du projet de transfert interbassin (NESTS, 2014), mais sans produire d'argumentaire détaillé quant à ses implications possibles sur le développement du lac Tchad et du nord-est nigérian. Les espoirs de développement du nord-est résident plutôt dans les prospections pétrolières, intensifiées dans les années 2000 – en même temps qu'au Niger, au Cameroun et au Tchad. Cependant, depuis 2009, l'agenda sécuritaire prend le dessus sur celui du développement.

Tchad

Les régions tchadiennes de l'espace d'étude ont un statut différent, du fait de leur proximité avec la capitale. Le lac Tchad a donné son nom au pays et il ne se trouve qu'à une centaine de kilomètres de N'Djaména, seule capitale à faire partie de la zone d'étude. L'interfluve Chari-Logone, assez densément peuplé, est un trait d'union entre la capitale et le sud du pays, peuplé et richement doté en ressources (historiquement cotonnier, il est devenu pétrolier depuis 2000). Le Sud-Ouest tchadien appartient à la fois à la région d'étude, en raison de ses fortes relations migratoires et commerciales avec le Cameroun (et au-delà le Nigeria), et au Tchad méridional. C'est un berceau de la culture cotonnière et l'un des espaces où elle obtenait les meilleurs rendements. C'est aussi l'un des espaces où elle se maintient le mieux malgré le déclin profond qui affecte la CotonTchad depuis le début des années 2000.

Ces régions tchadiennes sont aussi très diversifiées, puisqu'elles s'étendent de la zone saharienne (nord du Kanem) à la zone soudanienne (Mayo-Kebbi Ouest), en passant par la zone humide du lac Tchad et la capitale N'Djaména.

Du point de vue du développement, on distingue donc :

- le Kanem, bénéficiaire de projets d'hydraulique pastorale, de projets de mise en valeur des ouadis et d'aide alimentaire régulière ;
- le lac Tchad lui-même, dont les rives nord de la cuvette sud autour de Bol furent un espace de projet important de la décennie 1950 à la décennie 1970, autour de l'aménagement des polders. Après une période de stagnation, sur fond de conflits civils tchadiens, les projets soutenus par différents bailleurs, au premier rang desquels la Banque africaine de développement (BAD), ont repris au cours des années 2000 (réhabilitation des polders avec maîtrise totale de l'eau et extension de semi-polders avec maîtrise partielle de l'eau) (Ngaressesem et Magrin, 2014) ; les rives sud tchadiennes, à l'inverse, fournissent un exemple original de développement endogène (Lemoalle et Magrin, 2014 ; Rangé, 2016) ;
- la capitale N'Djaména, après avoir été marquée par les conflits (destructions importantes entre 1979 et 1982 ; combats sporadiques en 2006 et 2008) a connu des investissements publics importants après 2008, dans un contexte marqué par le haut niveau des revenus pétroliers. Ceux-ci se sont fortement concentrés dans la voirie urbaine de la capitale (Magrin, 2013) et les bâtiments publics (Conseil d'État, musée, hôpital de la mère et de l'enfant, lycées...). Certains de ces édifices ont été financés par de nouveaux partenaires, dont la Chine (nouvelle Assemblée nationale, inaugurée en 2013) ;
- la région du Mayo Kebbi Ouest a longtemps dépendu de la conjoncture cotonnière, quand le Mayo Kebbi Est dépendait des aménagements agricoles dans la plaine du Logone, et de la valorisation de la position de carrefour entre Cameroun Tchad – Tchad du Sud – N'Djaména, renforcée par la construction de la route goudronnée N'Djaména – Bongor – Moundou, en 2000 ; cette région se caractérise aussi par la densité des ONG, partiellement liée au climat de concurrence religieuse entre Églises protestante et catholique.

1.2. Une région en marge du développement

1.2.1. Des pays pauvres

La région d'étude appartient à quatre pays parmi les plus pauvres du monde. Ceux-ci présentent de manière générale des indicateurs bas de développement et d'accès aux services. En termes d'Indicateur de développement humain (IDH), deux situations peuvent être distinguées : le Tchad (183^e) et le Niger (185^e) sont depuis longtemps à la fin du classement mondial, qui compte 186 pays en 2014. Le Cameroun (150^e) et le Nigeria (151^e) sont au milieu du groupe des pays de l'Afrique subsaharienne qui occupe globalement les dernières places mondiales.

Au Tchad, 10 ans d'ère pétrolière – dont les revenus sont intégrés dans cet indicateur à travers le produit intérieur brut (PIB) par habitant – n'ont pas permis d'améliorer la situation, ce qui en dit long sur la faiblesse des indicateurs socio-sanitaires et sur les difficultés de mobiliser la rente pétrolière au service du développement⁴⁴. Au Nigeria, l'importance et l'ancienneté de la rente pétrolière n'ont pas permis le développement à cause de son foyer de population et surtout des difficultés multiples à gérer les tensions sociopolitiques internes et à construire un État pourvoyeur de biens publics (corruption, dysfonctionnements divers). Le revenu par habitant en 2015 est compris entre 360 USD (Niger) et 2 640 USD (Nigeria), le Tchad (775 USD) et le Cameroun (1 250 USD) sont en situation intermédiaire. L'espérance de vie à la naissance est comprise entre 50 et 55 ans, la mortalité infantile entre 50 et 100 pour mille.

1.2.2. Des régions pauvres

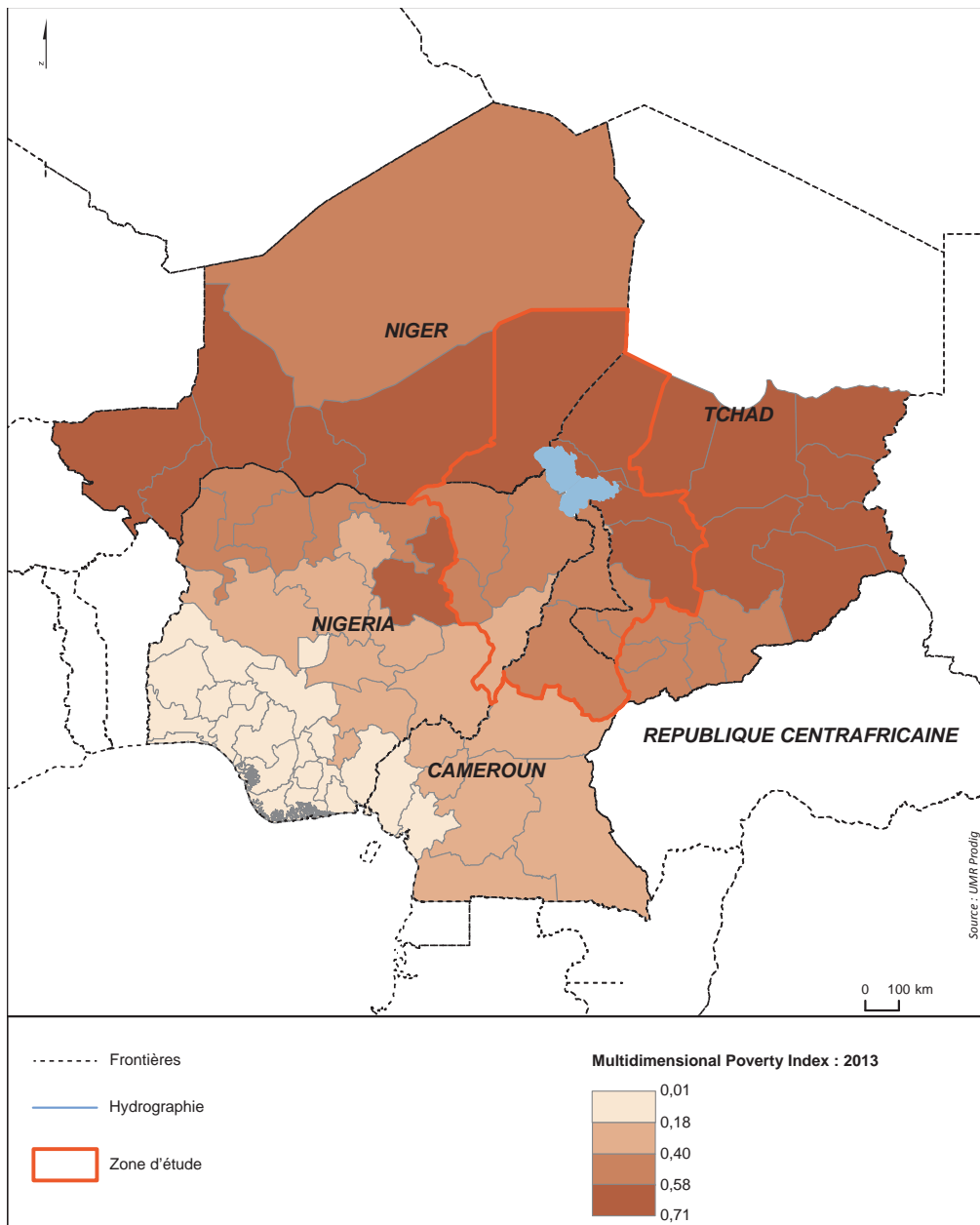
Si l'on situe les régions d'étude dans la charnière Afrique de l'Ouest / Afrique centrale (cf. carte 8), l'intensité de la pauvreté mesurée à travers l'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM)⁴⁵ obéit largement au zonage agroclimatique : la bande sahélienne est la plus pauvre (Kanem, Diffa) et la pauvreté décroît vers le Golfe de Guinée. Le Borno et l'Adamawa au Nigeria présentent les taux de pauvreté parmi les plus faibles au sein de la zone d'étude, ce qui est une perspective rarement envisagée lorsqu'il s'agit d'expliquer le phénomène Boko Haram.

Les espaces appartenant à la région d'étude présentent globalement des indicateurs d'accès aux services inférieurs à leurs moyennes nationales, et se situent souvent parmi les derniers rangs des classements par région. N'Djaména, au Tchad, fait seule exception. Cependant, des progrès ont parfois été observés, résultats des efforts d'investissement des États et des partenaires au développement, surtout dans la période qui va du début des années 2000 à l'intensification et à l'extension de la crise Boko Haram.

.....
44 L'IDH est un indicateur composite qui prend en compte outre le niveau de vie, les résultats en matière d'éducation et de santé.

45 L'IPM intègre plusieurs indicateurs relatifs à la santé (mortalité infantile, nutrition), l'éducation (nombre d'années de scolarité, sortie d'école), l'accès aux services de base (eau potable, électricité, sanitaires), la qualité de l'habitat, les sources d'énergies, les biens mobiliers...

Carte 8. La pauvreté régionale mesurée par l'Index multidimensionnel de pauvreté



Source : www.opbl.org.uk, University of Oxford, 2013.

1.2.3. Des niveaux d'accès aux services globalement faibles

L'accès aux services demeure difficile, en particulier pour les populations les plus pauvres et pour celles qui vivent loin des villes et bourgs, où l'offre est concentrée. Partout, les difficultés à pourvoir les infrastructures en personnel qualifié (d'éducation et de santé notamment) reflète l'éloignement physique et symbolique de l'aire d'étude par rapport aux régions centrales des pays concernés (à l'exception, au Tchad, de N'Djaména et du Mayo-Kebbi) : les fonctionnaires refusent souvent des affectations dans des contrées présentées comme inquiétantes et reculées, d'autant plus qu'aucun système d'incitation ne compense l'éloignement ; les retards des systèmes éducatifs expliquent, entre autres facteurs, que le nombre de fonctionnaires originaires de ces régions soit réduit. À une échelle fine, certains lieux apparaissent comme particulièrement peu attractifs pour les fonctionnaires, comme le lac Tchad pour son insalubrité, ou les monts Mandara (Cameroun, Nigeria) confinés à l'isolement.

Éducation

Les taux de scolarisation primaire et d'alphabétisation sont bas, dans l'ensemble.

Au Niger, le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 57 % dans la région de Diffa, le situant à peu près dans la moyenne nationale. Au Cameroun, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans dans l'Extrême-Nord, en 2007, était de 47 %, taux le plus faible du pays (dans dix régions sur quatorze au total, il est supérieur à 90 %) (République du Cameroun, 2010).

Au Tchad, une fracture socioculturelle anciennement identifiée, entre populations musulmanes au rapport à l'école plus difficile et populations animistes et chrétiennes ouvertes depuis longtemps à l'école occidentale (Khayar, 1976), s'observe encore. Le taux brut de scolarisation autour du lac (région du Lac, Hadjer el Hamis) est inférieur de moitié à la moyenne nationale (45 % / 91 %). Les taux bruts d'accès à l'école primaire⁴⁶ sont nettement plus élevés au Mayo-Kebbi (110 % environ) qu'au Chari Baguirmi voisin (65 % environ). Le taux d'achèvement du primaire est de 76 % au Mayo-Kebbi Ouest, contre 15 % seulement au Chari Baguirmi.

On retrouve ce clivage Nord/Sud au Nigeria où, en pays musulman, le colonisateur britannique a interdit les écoles de missions chrétiennes et laissé les jeunes de la région continuer d'aller dans des écoles coraniques qui ne les ont guère préparé aux défis de la modernité à l'indépendance⁴⁷. Avec 54 % de la

.....
⁴⁶ Ce taux exprime le total des inscriptions dans un niveau d'éducation, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau. Il dépasse 100 % en cas d'inscription d'enfants plus âgés que l'âge normal.

⁴⁷ En 1937, par exemple, les 36 838 écoles coraniques de la province de Sokoto accueillait 210 285 élèves, contre 2 000 dans les écoles du gouvernement (Tibenderana, 1988 : 226).

population du Nigeria, si l'on en croit les résultats du recensement de 1963, le Nord ne fournissait ainsi que 3 % des effectifs d'élèves dans le secondaire. Le boom pétrolier des années 1970 n'a pas permis de combler ce différentiel. Dans le Nord-Est du Nigeria⁴⁸, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 47,7 % en 2013, moitié moins que dans les États du Sud, et en dernière position nationale (NESTS, 2014 : 158).

Dans l'ensemble des régions autour du lac Tchad, les taux bruts de scolarisation dans le secondaire sont également faibles, inférieurs à 10 % au Tchad et au Niger, à l'image de scores nationaux également bas (Ngaresssem et Magrin 2014 : 238). Le taux d'achèvement du secondaire est de 6,8 % dans le Chari Baguirmi (et seulement de 2,8 % pour les filles), contre 33 % dans le Mayo-Kebbi Ouest (de 10,8 % pour les filles). Au Nord-Est du Nigeria, le taux de scolarisation dans le secondaire est de 30 %, ce qui le situe au dernier rang parmi les six ensembles statistiques nationaux.

La situation des filles concernant l'éducation présente des différences sensibles. Ainsi, au Niger, les écoles de la région de Diffa comptent 48 % de filles, et 43 % dans le secondaire. Au Cameroun, l'Extrême-Nord présente l'indice de parité filles-garçons dans l'enseignement primaire le plus bas du pays (0,2, contre 1 à Douala et Yaoundé, et 0,7 à l'échelle nationale) (République du Cameroun, 2010 : 17). Au Nord-Est du Nigeria, filles représentaient 35 % des élèves scolarisées dans les *local governments* riverains du lac Tchad, en 2009 (Ngaresssem et Magrin, *ibid.* : 237). Le taux d'alphabétisation des femmes serait de 37 %, avant dernier rang national devant le Nord-Ouest (NESTS, *ibid.* : 157). Au Tchad, le taux d'achèvement du primaire dans le Chari-Baguirmi est de 21 % pour les garçons, mais de seulement 9 % pour les filles. Dans des régions majoritairement chrétiennes, comme le Mayo-Kebbi, les filles sont davantage inscrites à l'école, mais l'écart avec les régions musulmanes s'érode le long du cursus, car l'abandon scolaire des filles est également très important.

Cette situation ainsi que les écarts importants observés par rapport aux régions centrales des différents pays nourrissent d'importantes frustrations. Elles se sont notamment exprimées au Cameroun dans un mémorandum rédigé par des personnalités originaires des régions du Nord (cf. encadré 2).

Ce tableau plutôt sombre doit être mis en perspective par rapport aux évolutions significatives observées depuis les années 1960, et notamment depuis le début des années 2000. Au Tchad, dans les régions du Lac et de Hadjer Lamis, dans les années 1970, il n'y avait que 20 écoles ; en 2010-2011 elles en comptent 571. En 1976, autour du lac, n'existaient que trois collèges situés à Bol (Tchad),

.....
⁴⁸ Les statistiques nigérianes ne distinguent souvent pas les États individuellement, mais considèrent six grands ensembles régionaux. Le Nord-Est regroupe, en plus des quatre États considérés dans cette étude (Borno, Yobe, Gombe, Adamawa), les États de Bauchi et de Taraba.

Nguigmi (Niger) et Makari (Cameroun). En 2011, les seules régions tchadiennes du lac (Lac et Hadjer Lamis) comptent 29 collèges et 14 lycées ; 13 dans les *Local Government Areas* (LGA) nigériens du Borno, 14 dans la région de Diffa au Niger. Le ratio élèves-maîtres y est de 27, et celui d'élèves par classe, de 29. Les écoles sont relativement bien pourvues en maîtres et salles de classe (Ngaressem et Magrin, 2014), même si leur accès est parfois difficile pour les populations dispersées ou mobiles (éleveurs, pêcheurs).

Encadré 4

Extraits du mémorandum du Grand-Nord (Cameroun, 2002)

« Si dans la province du Nord il y a un lycée pour 94 000 habitants, dans la province du Sud c'est un lycée pour 17 000 habitants. Ces chiffres sont fortement aggravés par le fait que l'enseignement privé est très faible dans le Grand-Nord du fait de la grande faiblesse des revenus des populations. À titre d'exemple, en 2000-2001 les effectifs de l'enseignement privé ont été de 231 771 élèves dans la province du Centre, de 288 455 élèves dans la province du Littoral et seulement de 47 133 dans la province de l'Extrême-Nord, de 27 624 dans la province du Nord, et de 21 866 élèves dans l'Adamaoua.

[...] Il faut par ailleurs relever, pour le déplorer, que ces établissements publics connaissent une carence chronique d'enseignants : l'État ne recrute pas en nombre suffisant des enseignants originaires du Grand-Nord et ceux originaires du Sud refusent de travailler dans le Grand-Nord. Malgré cette situation alarmante bien connue des pouvoirs publics, le gouvernement ne seulement ne fait aucun effort significatif pour réduire cet écart grâce aux fonds publics, mais refuse d'orienter vers le Grand-Nord l'aide extérieure destinée à la construction des établissements scolaires.

[...] Dans l'enseignement supérieur, le Grand-Nord est complètement absent de la direction des six universités du pays. Pas un seul recteur, et sur les vingt-trois doyens de faculté, un seul du Grand-Nord. Tout ceci, conjugué à l'appauvrissement des parents, hypothèque dangereusement la formation universitaire de nos enfants : moins de 2 % d'étudiants des universités sont du Grand-Nord. »

Un autre changement important réside dans la densification de l'offre en matière d'enseignement supérieur dans la région. Celle-ci est déterminante pour élargir les perspectives des jeunes de ces régions et former les cadres dont elles ont besoin. Le Nigeria dispose depuis longtemps d'un dense réseau d'universités, dont celles de Maiduguri et Yola, dans le Nord-Est, les plus importantes. Les plus grandes sont financées par le budget fédéral, et donc tributaires de fonds publics, eux-mêmes liés aux variations de la rente pétrolière. Au Cameroun, la

création d'une université à Maroua en 2008, avec d'abord l'École normale supérieure et l'Institut supérieur du Sahel, puis les facultés quelques années après, a été perçue comme une étape importante dans la reconnaissance des problèmes du grand Nord par le gouvernement de Yaoundé.

Au Tchad, la création d'une École supérieure des sciences exactes et appliquées, à Bongor, en 2003, puis d'une université à Pala, en 2014, au sein d'un mouvement général de création d'universités dans tout le pays, témoigne de cette volonté de décentralisation de l'enseignement supérieur, tout comme la création d'une université à Diffa au Niger, en 2014. L'irrégularité des financements publics et la faiblesse des ressources humaines nationales entravent néanmoins le fonctionnement de ces institutions.

Santé

De façon très significative, les taux de mortalité infantile ont à peine diminué depuis la période des indépendances : ils variaient entre 160 et 222 morts pour 1 000 naissances, avant l'insurrection de Boko Haram en 2009, contre 240 à la fin des années 1950 (National Population Commission, 2008 ; Cohen, 1967). Le Yobe, par exemple, au recensement de 2006, ne comptait que 61 docteurs, 40 sages femmes et 460 dispensaires pour 2,3 millions d'habitants. Faute d'hôpitaux et de maternités, les femmes devaient accoucher chez elles, ce qui a largement contribué à la mortalité infantile liée aux complications sanitaires⁴⁹.

L'accès aux services demeure également à des niveaux très bas, malgré des progrès apparent de l'encadrement sanitaire. Au Cameroun, en 2004, le taux de mortalité infanto-juvénile (avant 5 ans) est de 205 pour 1 000 dans le Nord (plus haut niveau national, la moyenne s'établissant à 144), immédiatement suivi par l'Extrême-Nord. À Douala, ce taux est de 75 pour 1 000. Le Yobe nigérian, par exemple, comptait 1 docteur pour 37 704 habitants (norme OMS : 10 000) et 1 sage-femme pour 57 500 femmes en âge de procréer (norme OMS : 5 000). Au Tchad, la situation s'avère parfois pire : dans le district sanitaire de Baga Sola, sur le lac, on compte 1 médecin pour 60 000 habitants, une sage-femme pour 19 000 femmes ; et seulement 1 médecin pour 102 330 habitants dans le Mayo-Kebbi Est et le Chari Baguirmi (Ngaressem et Magrin, 2014). Ceci est à mettre en perspective avec la moyenne nationale qui est de 1 médecin pour 32 000 habitants en 2009 et 1 sage-femme pour 10 500 femmes en âge de procréer⁵⁰.

.....

49 Comme au Nord-Ouest du Nigeria, près de la moitié des naissances comptabilisées dans le Nord-Est étaient ainsi enregistrées à domicile. D'après le *National Living Standards Survey* de 2010, une minorité de femmes (moins de 39 % et de 25 %, en cas de naissances de filles ou de garçons respectivement) bénéficiait d'une assistance médicale pour accoucher (NESTS, 2014 : 135).

50 <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/15-Savoirs-Communs.pdf>

Les quelques améliorations observées depuis les années 2000, n'ont pas suffi à changer sensiblement la situation sanitaire. Au Tchad, par exemple, en 2005, le district sanitaire de Bol comptait 13 centres de santé et un hôpital de 19 lits ; en 2013, scindé en deux, le district sanitaire comptait 23 centres de santé, 2 hôpitaux avec, au total, 49 lits (Yemadji, 2015 : 90).

Enfin, des initiatives régionales intéressantes ont aussi été menées en matière de santé, afin de relever des défis liés aux mobilités transfrontalières : depuis 2001, le PAIBLT⁵¹ (BAD/CBLT) lutte contre le sida en ciblant en particulier les populations vulnérables, du fait de leur mobilité, notamment les pêcheurs, éleveurs, commerçants, migrants et prostituées (Yemadji, *ibid.*).

Alimentation en eau potable

Le Niger et le Nigeria semblent bénéficier d'un meilleur accès à des sources d'eau améliorées (puits modernes, forages, fontaines publiques, robinets intérieurs) que le Tchad, et surtout le Cameroun.

Dans la région de Diffa au Niger, en 2004, 106 mini-adductions d'eau potable et 983 points d'eau modernes assurent un accès à l'eau potable à 78,5 % de la population régionale (Ngaressem et Magrin, 2014). Au Nigeria, des forages mobilisant la nappe profonde sont exploités depuis longtemps, non parfois sans quelques difficultés (Ngaressem et Magrin, *ibid.*), et 60 % des ménages auraient accès à de l'eau potable dans le Nord-Est, ce qui le situe en quatrième position sur les six ensembles nationaux (NESTS, 2014 : 224).

Au Tchad, l'accès à l'eau potable varie selon les régions. Il s'établit à 30 % seulement au Lac et à Hadjer Lamis, à 39 % et 45 % dans le Mayo-Kebbi (Ouest et Est) et à 62 % dans le Chari Baguirmi. Au Cameroun, l'accès à l'eau potable ne concerne en 2010 que 23 % de la population dans le Nord et 29 % dans l'Extrême-Nord (13^e et 10^e rangs sur les 14 régions, pour une moyenne nationale de 43,9 %) (République du Cameroun, 2010).

1.2.4. La menace du sous-emploi

Le sous-emploi constitue un aspect important de la pauvreté de la région du lac Tchad, même si ses manifestations relèvent de formes assez génériques en Afrique. La situation se comprend en confrontant la demande émanant de la structure démographique avec l'offre d'emploi. Ainsi, la forte poussée démographique induit une arrivée massive de jeunes sur le marché du travail, et on estime, pour la partie tchadienne, en 2015, dans la région d'étude, les cohortes d'entrants à 80 000 (jeunes atteignant l'âge de 15 ans), à 142 200 au Cameroun,

.....
51 Projet d'appui à l'initiative du bassin du lac Tchad.

à 10 380 au Niger, et à 315 000 au Nigeria⁵² ! Pour que ces jeunes trouvent leur place dans la société, il faudrait créer autant d'emplois chaque année, en admettant que ceux existant suffisent à employer la population active de manière satisfaisante, ce qui est loin d'être le cas.

L'emploi formel, urbain ou rural, est très limité. La situation de l'emploi formel porte encore les stigmates de la crise économique des décennies 1980-1990. Partout, celle-ci a fait reculer l'emploi public et privé ; le gel de tout recrutement dans la fonction publique prévaudra jusqu'aux annulations de dette des années 2000 (INS Niger, 2006). Au Cameroun, le phénomène de « retour au village » des jeunes partis travailler dans les villes du sud et la réorientation des investissements des urbains vers les campagnes a contribué à l'aggravation des tensions foncières. Les difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale rendent encore plus complexe la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes (Le Bissonnais, 2010).

Au Nigeria, le taux de chômage dans le Nord est estimé à 31,9 %, ce qui représente le plus haut niveau national, pour une moyenne de 23,9 % (Nests, 2014 : 27). Au Cameroun, le taux de sous-emploi des jeunes est le plus élevé dans le Nord et l'Extrême-Nord, à 82-84 %, contre 46-48 % à Douala Yaoundé et 60-70 % dans les autres régions (République du Cameroun, 2010 : 12).

Les activités économiques relevant de l'informel et situées à l'interface entre urbain et rural, dans le champ des échanges transfrontaliers (commerce, transport, manutention, restauration, boucherie, etc.), ou encore dans celui des petits services de la communication (téléphonie mobile), ont apparemment constitué un horizon d'insertion socioprofessionnelle majeur pour les jeunes. Cependant, ces activités sont très volatiles et parfois à la limite de la légalité. L'ensemble des petits métiers polarisés autour des gares routières et des conducteurs de « clandos », de motos chinoises, a ainsi constitué un vivier pour des bandes organisées de coupeurs de routes et celles de Boko Haram (Seignobos, 2014). Le potentiel de ces activités, en termes d'emploi, les marges de progrès et les trajectoires socioprofessionnelles positives auxquelles elles donneraient accès sont encore mal connues.

Ainsi, le sous-emploi et l'autonomisation socioéconomique plus tardive des jeunes (visible dans le recul de l'âge du mariage) sont devenus des préoccupations importantes pour les bailleurs de fonds et les décideurs politique du Sud et du Nord (Filmer et Fox, 2014 ; Banque mondiale, 2008), qui ont conduit à la création de multiples fonds, offices et plans d'appui à l'emploi des jeunes au Cameroun, au Tchad et au Niger dans la dernière décennie. Au Cameroun, en 2011, un plan de recrutement de 25 000 jeunes dans la fonction publique a été

.....

52 Nous partons ici des chiffres des cohortes d'entrants proposés par le rapport *World Population Prospects 2012* (United Nations, 2013), et retenons pour chaque pays le pourcentage correspondant au poids de la population située dans l'aire d'étude au sein de la population totale.

très médiatisé, sanctionnant la fin de l'ajustement structurel et l'ouverture d'une nouvelle ère⁵³. Il ciblait les 17-40 ans, soit une population évaluée à 7 258 000 personnes (INS Cameroun, 2011). Les recrutements ont eu lieu, mais sans les budgets de fonctionnement leur permettant de travailler. Au Niger, le chantier pétrolier de Diffa a créé des emplois dans la région, mais a aussi suscité de fortes contestations sociales à Diffa (cf. encadré 5).

Encadré 5

Emploi des jeunes autochtones et chantiers pétroliers dans la région de Diffa (Niger)

« En novembre 2008, 265 jeunes manœuvres non qualifiés avaient déjà été recrutés par les pétroliers, dont 57 originaires de la commune de N'Gourti. Les conditions de travail et de rémunération sont l'objet de controverses : tantôt attirantes pour les uns, notamment les jeunes ruraux les plus pauvres, tantôt inacceptables, voire dégradantes, pour d'autres jeunes pasteurs plus nantis ou de jeunes chômeurs urbains peu rompus aux travaux pénibles. À titre indicatif, un manœuvre non qualifié gagne actuellement 60 000 FCFA par mois, nourri et logé, pour l'installation du matériel et en gagnera 100 000 lorsque les travaux auront effectivement démarré. Les récriminations portent à la fois sur le salaire, la nourriture (en quantité et en qualité), le rythme de travail, le logement, etc. Certaines autorités dénoncent un comportement "d'enfants gâtés", qui démissionnent avant même d'avoir réellement travaillé, faisant courir le risque que "les Chinois", découragés, ne fassent appel à de la main-d'œuvre étrangère. À terme, 1 500 créations d'emplois sont attendues pour les trois années à venir, dont 500 qualifiés. Lors de la phase d'exploitation, il sera question de 400 emplois permanents et de 800 emplois temporaires.

Alors, réelle opportunité à saisir ou illusion ? Il est trop tôt pour le dire, mais déjà, on peut constater une grande inégalité dans l'accès aux informations clés : avantages réels, qualifications requises, processus de constitution et de suivi des dossiers. Les gens de Melek sont encore loin d'avoir une notion claire des démarches à accomplir pour bénéficier des embauches liées aux sites pétrolifères. Ici à Melek, pas de motos, pas de téléphone cellulaire (pas de réseau), pas de ligne de taxis brousse, pas de radio communautaire, pas de marché proche. Seul le téléphone satellitaire (le "Thuraya") permet de communiquer, à grands frais, d'avoir des nouvelles de la famille. Cet isolement n'aide pas à s'adapter aux changements en cours et fait l'objet d'une prise de conscience d'un décalage croissant des Oulêd Sliman au regard d'autres communautés pastorales, comme les Arabes Mobamid. »

Source : Anderson et Monimart, 2009.

53 Les premiers recrutements importants dans la fonction publique depuis les années 1980-1990 ont également été réalisés durant la même période au Niger, au Tchad, mais aussi au Sénégal et dans la sous-région, bénéficiant du contexte macro-économique favorable *post* ajustement. Au Cameroun, l'annonce de la création de ces emplois correspond aussi à la campagne présidentielle.

Cependant, comme pour l'accès au service, la situation de l'emploi n'a été que superficiellement modifiée par la conjoncture économique relativement favorable qui prévaut depuis 2000. Celle-ci aurait non seulement créé peu d'emplois – la Banque mondiale reconnaît que la croissance fondée sur les investissements directs étrangers dans le secteur extractif et l'agriculture s'est révélée trop peu inclusive –, mais surtout elle a principalement bénéficié aux régions métropolitaines méridionales, et donc peu à la région du lac Tchad.

2. Des États faibles aux modes de gouvernance hybrides

Tant le Nigeria anglophone que le Niger, le Tchad et le Cameroun francophones sont des États faibles et rentiers qui ont peu de prise sur le développement de la région. Pour gouverner un espace aux frontières extrêmement poreuses, ils ont donc dû composer avec les pouvoirs locaux, notamment les chefs coutumiers et les autorités religieuses. Les différences entre les quatre pays tiennent, elles, aux héritages coloniaux et à l'évolution postindépendance de régimes restés autoritaires au Tchad et au Cameroun, mais qui sont plus ouverts au pluralisme au Niger et surtout au Nigeria, dans un cadre fédéral décentralisé. Le déclin de l'autorité des chefs coutumiers, les dysfonctionnements des collectivités locales et l'absence de vision programmatique des partis politiques en compétition pour le contrôle du pouvoir n'en ont pas moins fini par aligner par le bas des modes de gouvernance hybrides.

2.1. Des différences d'un pays à l'autre

En dépit des différences de culture politique entre pays anglophones et francophones, le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun présentent certaines caractéristiques communes, par exemple, en ce qui concerne leur tendance à la gérontocratie masculine. On y retrouve notamment des éléments de gouvernance qui, conjugués à l'insurrection de Boko Haram, expliquent en grande partie les fondements et la prolongation de la crise : injustices sociales, corruption endémique, autoritarisme, abus des forces de sécurité, anémie des appareils administratifs, fraude électorale... Le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun font ainsi figure d'*anocracies* qui se caractérisent par un fonctionnement népotiste des institutions, un penchant marqué pour le clientélisme au détriment de la performance, une très faible présence de l'État dans les campagnes, le poids plus ou moins important des chefferies coutumières et des autorités religieuses, la persistance de tensions ethno-régionalistes et, parfois, le recours à la force armée pour contester des gouvernements considérés comme illégitimes dans un contexte de concentration ou d'absence de séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires (Pérouse de Montclos, 2009).

Mais il existe aussi de fortes différences entre les quatre pays. Contrairement au Niger, au Tchad et au Cameroun, le Nigeria n'a jamais connu de partis uniques

ou de présidents à vie. Ceci explique en grande partie la vitalité de son système partisan, qui est beaucoup plus développé que dans les pays voisins. Malgré les accusations de fraude électorale, le Nigeria et le Niger sont en outre plus démocratiques, au regard de la durée des mandats de leurs présidents, respectivement élus depuis 2015 et 2011, et avec une véritable alternance de pouvoir à Abuja, une première depuis l'indépendance. Au contraire, la longévité des régimes en place au Tchad et au Cameroun, en l'occurrence depuis 1990 et 1982, témoigne d'une fossilisation de la vie politique, d'ailleurs non garante de stabilité. En effet, N'Djamena s'est vue menacée par des rébellions armées en 2006-2008, sans parler de voisinages explosifs en Centrafrique et au Darfour. Au Tchad, le pouvoir s'est conquis et se maintient par la force des armes (Debos, 2013). Le Cameroun, lui, n'est ni vraiment une démocratie ni vraiment une dictature, un entre-deux parfois qualifié de « démocratie ».

Indépendamment des modes de gouvernance, des facteurs structurels, notamment géographiques, démographiques et historiques, expliquent également les différences d'un pays à l'autre. Hormis l'agglomération de N'Djaména, les régions autour du lac Tchad sont très éloignées des capitales. Au Nigeria, du temps de la colonisation, par exemple, le Borno à dominante kanouri était gouverné depuis Kaduna, chef-lieu de la région Nord en pays haoussa, à 800 kilomètres de là. Pour conforter leur pouvoir, les Britanniques s'étaient surtout appuyés sur le califat de Sokoto. Les administrateurs coloniaux avaient en conséquence appris à parler haoussa mais pas kanouri, langue qu'ils trouvaient trop compliquée. À Maiduguri, ils devaient communiquer par le biais d'interprètes. S'ils finirent par se familiariser avec les émirs peuls et haoussa, ils gardèrent leurs distances avec le sultan du Borno, notamment Umar Ibn Muhammad El-Kanemi, qui n'apprit jamais l'anglais en trente années de pouvoir, de 1937 à 1967. Les officiers de la Coloniale séparaient ainsi les deux entités en parlant des « *provinces du Nord Nigeria et du royaume indépendant du Borno* » (Sharwood Smith, 1969 : 248).

En 1914, la fusion avec le Sud a encore accentué la distance avec la capitale, désormais à Lagos, à 1 200 kilomètres de Maiduguri à vol d'oiseau et plusieurs jours de voyage, avant que les deux villes soient finalement reliées par le chemin de fer, en 1964. Sur le plan politique, les dirigeants du Sud et du Nord n'eurent pas l'occasion de se rencontrer avant l'établissement d'un Conseil législatif à Lagos en 1946. En pratique, les musulmans des régions septentrionales ont donc continué à vaquer à leurs affaires, sans se mêler de l'agitation nationaliste des sudistes. À l'indépendance en 1960, leur leader Ahmadu Bello préféra ainsi rester Premier ministre de la région Nord plutôt que de devenir chef du gouvernement à Lagos. Il fallut en outre attendre la création d'un État du Nord-Est, en 1968, pour que les dirigeants du Borno et de l'Adamawa puissent contourner Kaduna et communiquer directement avec les instances nationales à Lagos puis Abuja, la nouvelle capitale créée *ex nihilo* par la junte militaire, en 1975.

L'illettrisme a, par ailleurs, contribué à isoler les régions proches du lac Tchad en empêchant leurs habitants de concourir à des postes dans la fonction publique au niveau national, un problème qui, dans une certaine mesure, a également affecté les populations musulmanes du Nord du Cameroun et du Tchad. Au Nord-Nigeria, les Britanniques avaient interdit aux missions chrétiennes de s'établir dans les aires de culture islamique et d'y ouvrir des écoles susceptibles de favoriser les idées nationalistes, de déstabiliser l'aristocratie conservatrice du califat de Sokoto et du sultanat du Borno, qui étaient devenus les meilleurs alliés de Londres. Pour des raisons d'économie, ils ont en outre très peu investi dans le secteur de l'éducation publique : avec le Nyasaland (actuel Malawi), le Nigeria était, toutes proportions gardées, la colonie d'Afrique dont l'administration leur coûtait le moins cher avant la Seconde Guerre mondiale (Ellis, 2016 : 14).

Le curriculum que les Britanniques ont développé dans le Nord visait explicitement à prévenir l'exode rural des masses (*talakawa* en haoussa) à la recherche d'emplois salariés en ville, sachant que les postes de direction dans la fonction publique indigène étaient de toute façon réservés à l'aristocratie (*sarauta*), suivant un principe héréditaire. Résultat, l'enseignement s'y est fait en haoussa ou en kanouri alors que, dans le Sud, les enfants apprenaient l'anglais dès l'école primaire. Faute d'instituteurs anglophones, il fallut attendre 1956 pour que le gouvernement du Nord-Nigeria introduise l'anglais au niveau du primaire et que soient limités les enseignements en langues vernaculaires au haoussa et au yorouba. L'administration territoriale de la région avait elle-même du mal à recruter des autochtones qualifiés : sur 3 318 postes exécutifs à l'indépendance, en 1960, par exemple, 911 étaient restés vacants, 71 % étaient occupés par des Britanniques ou des Nigériens du Sud, et seulement 2 % avaient été attribués à des agents originaires du Nord (Tibenderana, 2003 : 105).

Ce différentiel d'accès à l'éducation et à la fonction publique a contribué à attiser les tensions régionalistes qui s'ensuivirent. Les « Nordistes » craignaient la domination des « Sudistes » et commirent à leur rencontre des pogroms qui devaient déboucher sur la guerre de sécession du Biafra en 1967. Après le premier coup d'État de 1966, les musulmans du Nord du Nigeria ont en quelque sorte compensé leur handicap en s'emparant du pouvoir par la force, comme au Tchad après la chute en 1975 du président François Tombalbaye, qui était un chrétien du Sud. À l'exception d'un intermède parlementaire en 1979-1983, les dictatures qui se sont succédées au pouvoir à Lagos puis à Abuja, jusqu'en 1999, ont été largement dominées par des hommes du Nord, la carrière militaire nécessitant moins de qualifications que dans la fonction publique. À cet égard, le Nigeria a suivi une trajectoire très différente de celle du Cameroun, où le président Paul Biya a plutôt cherché à réduire l'influence des *lamibé* peuls (cf. section 3.3).

2.2. De la décentralisation en guise de démocratisation

Aujourd'hui, le Nigeria est indéniablement le plus décentralisé des quatre pays riverains du lac. Héritant d'un mode de colonisation qui n'a pas suivi le modèle britannique d'administration indirecte, le Niger, le Tchad et le Cameroun francophones sont organisés en républiques unies et indivisibles. À la différence de la fédération nigériane, leur découpage territorial ne détermine pas le mode de redistribution des ressources de l'État, et leurs circonscriptions administratives sont dépourvues de toute personnalité morale. En dépit des politiques officielles de décentralisation et de déconcentration des services, leurs collectivités territoriales sont rarement élues. Elles dépendent beaucoup des subsides et des instructions du centre, n'ayant pas d'autonomie financière⁵⁴. Le Niger est découpé en régions, départements et communes, organisés en vertu de lois datant de 2001 et 2008 ; le Cameroun, depuis 2004, est organisé en régions (anciennement provinces), départements et arrondissements (autrefois appelés districts), placés respectivement sous l'autorité de gouverneurs, préfets et sous-préfets ; le Tchad, de régions administratives qui remplacent les préfetures depuis 2002, et qui sont divisées en départements, sous-préfetures et cantons – les deux premiers échelons sont dirigés par des gouverneurs et des préfets.

Beaucoup plus peuplé, le Nigeria obéit en revanche à un gouvernement dit « en trois tiers », avec une présidence à Abuja, des États fédérés et des collectivités locales, les LGA. Pour des raisons de convenance politique s'y superposent aussi de grandes « zones géopolitiques » qui n'ont aucune existence légale dans la Constitution de 1999, et qui sont au nombre de six, dont le Nord-Est avec les États du Borno, de l'Adamawa, du Yobe, de Gombe, du Taraba et du Bauchi. Contrairement au Niger, au Tchad et au Cameroun, les contre-pouvoirs régionaux y sont extrêmement forts sur le plan administratif et législatif⁵⁵. Les États fédérés disposent d'assemblées élues, élisent leur gouverneur et votent leurs propres lois. Dans le Nord, à dominante musulmane depuis la fin de la dictature militaire en 1999, certains en ont ainsi profité pour rétablir le domaine d'application pénale de la charia, en vigueur du temps des Britanniques, un dispositif cependant resté inopérant dans le Borno. En outre, les États fédérés récupèrent la moitié des revenus redistribués par le pouvoir central. En sus des allocations auxquelles ils ont droit, leurs gouverneurs gardent en effet la mainmise sur les fonds théoriquement

.....

54 Au Niger, les maires ont pour la première fois été élus en 2005, mais ils n'ont pas pu terminer leur quinquennat à cause du coup d'État de 2010. À la suite d'élections locales en 2012, leur mandat, qui devait expirer en 2017, a été prolongé de six mois en six mois, faute de moyens pour organiser un nouveau scrutin. Quant aux conseillers régionaux, leur calendrier électoral devait suivre celui des maires, mais ils n'ont été mis en place à Diffa qu'en 2011. Au Tchad, les premières élections communales se sont tenues en juillet 2012 dans une sélection de villes, par exemple à Bol, où les conseillers municipaux ont été élus pour six ans avec un exécutif renouvelé tous les trois ans et composé d'un maire et de deux adjoints.

55 Dirigé par un président dont la durée du mandat n'est jamais fixée d'avance, le forum inter-partisan des 36 gouverneurs de la fédération constitue un lobby informel mais très puissant.

dévolus aux collectivités locales⁵⁶. De plus, ils manipulent souvent les élections afin de mettre en place des assemblées régionales qui tiennent lieu de Parlements croupions, toutes leurs dépenses devant être approuvées par les gouverneurs. Ces derniers sont quasiment inamovibles avant la fin de leur mandat, car les procédures de mise en accusation à leur encontre aboutissent rarement, ceci sans même parler des enquêtes pour corruption au niveau fédéral⁵⁷.

Par rapport aux situations observées au Niger, au Tchad et au Cameroun, la force des contre-pouvoirs régionaux au Nigeria complique évidemment la mise en œuvre de politiques de développement cohérentes sur le plan national. Au sortir de la guerre de sécession du Biafra, en 1970, la volonté d'apaiser les tensions a abouti à une extraordinaire prolifération d'entités administratives, avec un système fédéral passé de trois à trente-six États entre 1963 et 1996, et de 301 à 774 LGA entre 1976 et 1999. En 1967, l'ancienne région Nord a, par exemple, été divisée en six États, dont le Nord-Est qui, centré sur Maiduguri, a lui-même été redécoupé en trois en 1976, avec le Borno, Bauchi et le Gongola. En 1991, le Gongola devait à son tour être subdivisé entre l'Adamawa et le Taraba, tandis que le Yobe était retranché du Borno en prenant le nom de la rivière Komadougou Yobe qui le traversait. En 1996, enfin, le Bauchi se séparait du Gombe.

L'argent facile du boom pétrolier des années 1970 a ainsi permis aux juntes militaires, à l'époque au pouvoir, de financer la multiplication de gouvernements locaux, à contrecourant des efforts des Britanniques, qui avaient cherché à regrouper des districts pour réduire leurs coûts administratifs et compresser la masse salariale pendant la période de dépression économique des années 1930. Non sans paradoxes, ce processus de « fédéralisation jacobine » a alors diminué la force des contre-pouvoirs d'États devenus de plus en plus nombreux, petits et financièrement dépendants des ressources redistribuées par le pouvoir central. La tendance est particulièrement marquée dans le Nord-Est, qui ne génère que 5 % de ses revenus, tout en pesant pour 30 % de la surface et 14 % de la population du pays (NESTS,

.....

56 Constitutionnellement, 26,72 % des revenus collectés par le fédéral doivent être reversés aux 36 États fédérés, et 20,6 % aux 774 LGA du Nigeria. Mais l'argent dû aux collectivités locales n'est pas donné directement par Abuja. Il passe par l'intermédiaire des gouverneurs, officiellement chargés de superviser la gestion des budgets municipaux, et qui en capturent une majeure partie, en dépit d'une loi de 2005, le *Monitoring of Revenue Allocation to Local Government Act*, interdisant de telles pratiques. Dans le même ordre d'idées, les gouverneurs sont censés reverser aux LGA 10 % des revenus générés localement, mais se gardent bien de le faire.

57 Il y a eu des exceptions dans les États du Plateau en 2004 et 2006, du Bayelsa en 2005, d'Ekiti, d'Oyo et de l'Anambra en 2006 ou de l'Adamawa en 2014. Mais le gouverneur du Plateau, Joshua Dariye, a par exemple réussi à gagner son procès contre huit des vingt-quatre députés de l'Assemblée de l'État, qui avaient voté sa destitution en 2006. Il est alors revenu au pouvoir malgré les pressions d'Abuja et de l'agence de lutte contre la corruption, l'*Economic and Financial Crimes Commission* (EFCC), qui le poursuivaient pour blanchiment d'argent. En pratique, les gouverneurs des États sont plutôt vulnérables aux revirements d'alliances et aux victoires en justice de leurs opposants locaux pour faire annuler les résultats des élections.

2014 : 3). En pratique, le Borno, l'Adamawa, le Yobe et le Gombe sont très dépendants des subsides d'Abuja. C'est également le cas de leurs collectivités locales⁵⁸. Avec une surface de 2 600 km² pour 205 000 habitants en moyenne, celles-ci font figure d'entités fantoches, sans pouvoirs décisionnels ni moyens financiers. Elles sont d'ailleurs très critiquées par les politiciens du Sud, qui leur reprochent de ne pas générer de revenus, et d'être concentrées dans les régions du Nord⁵⁹.

À l'échelle du Nigeria, les conseils des LGA sont en fait rarement élus, en dépit des dispositions constitutionnelles qui laissent aux gouverneurs des États le soin d'organiser leur élection et de décider la durée de leur mandat, au cas par cas. En 1976, 1988, 1990 et 1999, les élections municipales avaient joué un rôle important au plan national car elles avaient servi de test démocratique avant les scrutins législatifs et présidentiels, qui devaient marquer la fin des dictatures militaires et le retour au pouvoir des civils. En général, cependant, les élections locales mobilisent peu. La plupart du temps, les représentants des LGA sont choisis et nommés par les gouverneurs des États, en violation d'un décret de 1991 (*Amendment Decree No. 3*) qui, précisément, vise à garantir l'indépendance des conseils municipaux. Sur un total de 36 États fédérés, 27 n'auraient ainsi organisé aucune élection locale depuis la fin de la dictature militaire en 1999⁶⁰. Beaucoup ont préféré mettre en place des comités intérimaires, les *caretaker committees*, qui sont souvent présidés par le fonctionnaire le plus gradé de l'administration locale, et dont le mandat est statutairement limité à six mois, ce qui permet aussi aux gouverneurs de s'approprier leur budget plus facilement.

Le management des collectivités locales se caractérise ainsi par une grande instabilité. De 1999 à 2015, par exemple, les présidents des 27 LGA de l'État du Borno ont été en poste pour des durées cumulées qui, en moyenne, étaient inférieures à cinq ans, deux fois moins que pendant la période coloniale, si l'on en croit les estimations de l'anthropologue Ronald Cohen, à partir d'un échantillon de 38 chefs de districts⁶¹. Depuis la fin de la dictature militaire, le Borno n'a par ailleurs connu que deux scrutins locaux, en 2003 et 2008. À chaque fois, le parti du gouverneur, à savoir le *All People's Party* (APP) puis le *All Nigeria People's Party* (ANPP), y a remporté la présidence de toutes les collectivités locales, à

.....
58 Les 17 LGA du Yobe, par exemple, comptent un peu plus de fonctionnaires que le gouvernement de l'État, avec 30 000 et 28 000 employés respectivement. Mais leur budget annuel n'est que d'une trentaine de milliards de naira, près de trois fois moins que celui de l'État du Yobe en 2016. Entretiens avec des officiels du Yobe à Abuja le 14 mai 2016.

59 Certains ont même demandé leur élimination pure et simple des circuits financiers fédéraux lors d'une conférence nationale à Abuja en 2014. Bien des responsables des LGA du Nord préféreraient être directement subventionnés par le pouvoir central plutôt que par l'intermédiaire des États. Une récente réforme constitutionnelle de la fin 2017 semble aller en ce sens et prévoit d'abroger les comptes joints (*joint accounts*) qui lient les LGA aux États.

60 Entretien à Abuja, le 14 mai 2016.

61 Le calcul a été fait par Marc-Antoine Pérouse de Montclos, à partir des registres disponibles auprès de la commission des LGA à Maiduguri en 2016. Voir aussi Cohen R. (1964).

l'exception d'une poignée en 1999, en l'occurrence à Kwaya Kusar, Chibok, Hawul, Jere et Biu, qui ont voté pour le *People's Democratic Party* (PDP). Depuis lors, les autorités ont annoncé à plusieurs reprises, en 2014 et 2017, la tenue d'élections locales, qui n'ont jamais vu le jour, entre autres du fait de l'insécurité. En pratique, le gouverneur s'est contenté de nommer des *caretaker committees* qui, statutairement, ont dû être régulièrement dissous, encore récemment en mars et septembre 2016, puis de nouveau en mars 2017.

L'État de Yobe, voisin du Borno, est tout aussi significatif. De 1999 à 2008, ses dix-sept LGA ont été dirigés par des *caretaker committees* renouvelés tous les six mois. À la suite d'élections locales, tenues en 2009 et 2012, le gouverneur a considéré que l'organisation des scrutins coûtait trop cher et qu'il fallait étendre le mandat des conseils municipaux de trois à quatre ans, comme à Lagos⁶². En décembre 2015, les comités intérimaires des 17 LGA de l'État ont de nouveau été dissous et leurs membres, tous des hommes, reconduits dans leurs fonctions dès le mois suivant. Les élections qui se sont finalement tenues en février 2017 ont été qualifiées de « farce ». Le parti au pouvoir (*All Progressives Congress* – APC) a remporté le contrôle de toutes les collectivités locales tandis que l'opposition (PDP) a renoncé à présenter le moindre candidat et que les électeurs n'ont guère pris la peine de se rendre aux urnes. Depuis la fin de la dictature militaire, le Gombe et l'Adamawa ont pour leur part organisé des municipales en 1999, 2003, 2007, 2011 et 2015. Comme les électeurs avaient été conviés aux urnes après les scrutins nationaux et régionaux, leur vote n'avait fait que ratifier le choix des caciques locaux au moment des primaires. Dans le Gombe et l'Adamawa, les collectivités locales ont toujours été remportées par le parti du gouverneur en place, le PDP ou les différentes variantes de l'actuel APC⁶³.

Dans un tel contexte, la classe politique est accusée d'être prête à tout pour rester au pouvoir, et il convient de relativiser la vitalité démocratique du Nigeria comparativement au Niger, au Tchad et au Cameroun. En effet, les partis politiques n'y ont pas plus de programmes et d'idéologies que les mouvances présidentielles du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya), du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) ou du Mouvement patriotique du salut (MPS) au Tchad. Le plus souvent, il s'agit de coalitions d'intérêts régionaux réunis pour se partager les prébendes de l'État. La différence est qu'au Tchad, l'opposition se retrouve dans de petites formations qui n'ont pas d'influence au niveau national, tandis qu'elle est concentrée dans

.....

62 Entretien du gouverneur Ibrahim Geidam avec Marc-Antoine Pérouse de Montclos à Abuja, le 10 mai 2016.

63 En 2015, dans le Gombe, les bulletins à compter avaient été déposés dans les commissariats de police et non dans les bureaux de la commission électorale de l'État, facilitant la fraude. Dans l'Adamawa, la commission électorale a, quant à elle, attendu le dernier moment pour sélectionner les candidats présentés par les deux factions du PDP, ce qui les a empêchés de faire campagne.

certaines régions des autres pays riverains du lac, actuellement le pays Zarma au Niger, le Sud-Ouest anglophone au Cameroun et le Sud-Est au Nigeria.

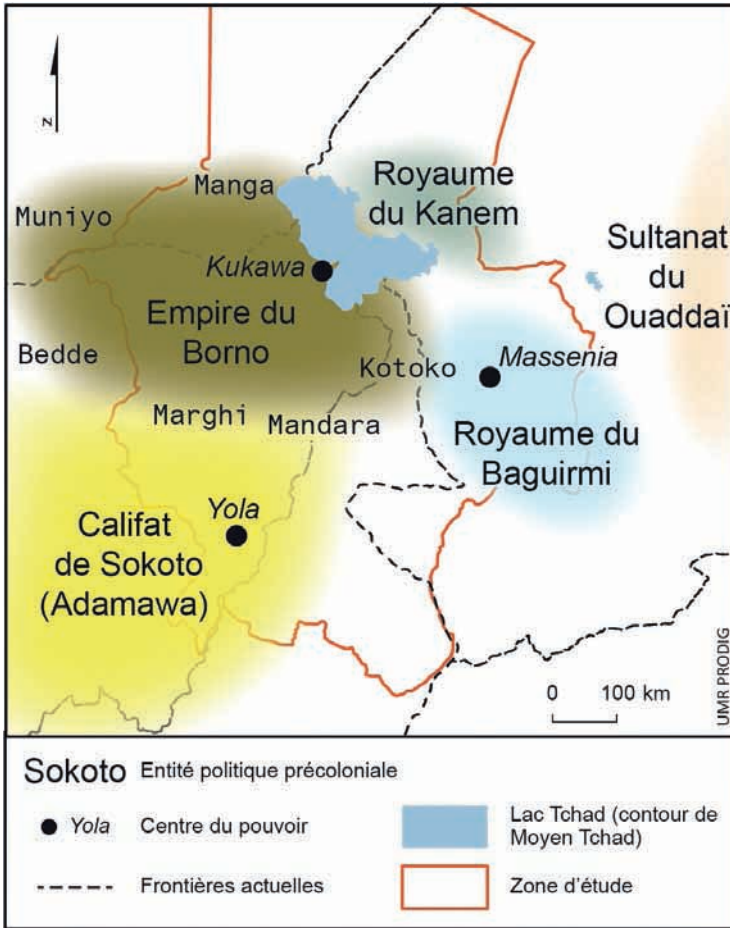
Ces configurations politiques, de pair avec des problèmes de corruption que l'on retrouve à des degrés divers à tous les niveaux de l'administration dans la zone d'étude, ont évidemment compromis la crédibilité et la légitimité des pouvoirs publics. Dans les quatre pays riverains du lac, le déficit démocratique et le défaut d'État ont, en quelque sorte, poussé la population à se tourner vers d'autres formes d'autorité. En l'absence de véritables syndicats et partis d'opposition, chefferies coutumières et organisations religieuses ont notamment servi à pallier les défaillances de la classe politique, à régler les litiges locaux et à relayer des revendications sociales, sous une forme parfois sectaire et violente. Dans des régions majoritairement musulmanes autour du lac Tchad, les représentants de l'Islam officiel étaient cependant trop divisés et compromis, avec des gouvernements corrompus, pour pouvoir se substituer à l'État et assumer le rôle démocratique qu'ont joué les mosquées au moment du printemps arabe en Égypte, ou les églises, pour sortir du communisme en Pologne.

2.3. L'importance des chefferies coutumières : l'Empire du Kanem-Borno, l'émirat de l'Adamawa et le califat de Sokoto

Outre le royaume du Baguirmi au Tchad, deux entités politico-religieuses ont joué un rôle important avant la colonisation et laissé des traces jusqu'à aujourd'hui : l'Empire du Kanem-Borno, qui a rayonné sur l'ensemble de la zone d'étude, y compris le Borno et le Yobe, et le califat de Sokoto qui, établi par les djihadistes d'Ousmane dan Fodio au ^{xix}^e siècle, s'est étendu à travers les États nigériens de l'Adamawa et du Gombe, avec des prolongements dans le nord du Cameroun jusqu'à la plaine du Diamaré et l'actuelle région de l'Adamaoua (cf. carte 9).

Fondé au ^{viii}^e siècle et islamisé à partir du ^{xi}^e siècle, l'Empire du Kanem-Borno s'est d'abord développé sous la dynastie des Sefuwa, ou Saifawa, une des plus longues qu'ait jamais connues l'Afrique. Avant de prendre le nom de sultan (*Shebu*) sous l'égide des Kanemi, qui renversèrent les Sefuwa au ^{xix}^e siècle, son roi (*Mai*) était déjà une autorité politique, spirituelle, militaire et judiciaire tout à la fois. Il faisait la guerre, levait l'impôt, bénissait les cérémonies religieuses, réglait les affaires de divorce et administrait ses sujets par le biais de gouverneurs appelés *Fuguma* dans la capitale, *Zarma* au sud, *Yerima* ou *Arjinoma* dans les régions septentrionales, *Galadima* ou *Kaghustemma* à l'Ouest et *Kaigama*, *Mustrema* ou *Kasalma* à l'Est (Hogben et Kirk-Greene, 1966 : 310 ; Tijani, 2010 : 204). Longtemps itinérant, le palais royal était géré par des intendants (*sugurum* en kanouri) qui étaient habituellement des esclaves domestiques ou des eunuques, très prisés parce qu'ils ne pouvaient pas avoir de descendants susceptibles de revendiquer le trône. Sous la tutelle du représentant (*chima gana*) d'un seigneur (*chima kura*) assigné à la cour du *Mai*, les fiefs ruraux et agricoles étaient quant à eux gouvernés par des chefs, les *bulama* (ou *blama*), qui étaient

Carte 9. Les anciens royaumes dans l'aire d'étude vers 1875



Source : Sellier, 2011.

appelés *mbarma* en cas de création de nouveaux villages. Les campements des nomades et des éleveurs peuls ou arabes Choa, enfin, étaient placés sous l'autorité d'un *chima jilibe* (en fulfulde).

Après la perte du Kanem au xiv^e siècle, région aujourd'hui au Tchad, le sultanat du Borno s'est recentré au sud du lac et s'est davantage centralisé car la dynastie des Sefuwa n'a plus eu besoin de partager le pouvoir avec des clans venus du nord. Le royaume a connu son apogée aux xv^e et xvi^e siècles lorsqu'il s'étendit vers Zinder au Niger, conquiert le pays haoussa jusqu'à Kano, prit le contrôle des routes caravanières en direction de la Libye et cassa la résistance de groupes païens comme les *So* le long de la rivière Komadougou. Les *Mai* les

plus connus de l'époque, Ali Gaji Dunomami Zainammi puis Idris Alauma, en profitèrent pour consolider leur pouvoir en confiant le commandement de leur armée à des esclaves (*kachalla*) plus faciles à contrôler que les nobles (*kaigamawa*) pourvus de titres et privilèges héréditaires (Tijani, 2010 :158). Le Borno ne devait cependant pas tarder à décliner du fait de ses rivalités internes, des attaques incessantes des Touaregs au nord, de la poussée continue des Peuls venus de l'ouest et des pressions des abolitionnistes européens, qui tarirent les débouchés du commerce des esclaves. En 1808, le *Mai* perdait sa légitimité et sa réputation d'invincibilité lorsque sa capitale Birnyi Gazargumo fut mise à sac par les djihadistes peuls d'Ousmane dan Fodio.

La dynastie des Sefuwa fut alors renversée par un religieux, Muhammad al-Amin al-Kanemi, qui établit sa nouvelle capitale à Kukawa et réorganisa le royaume sur une base militaire en tirant parti de son aura islamique. Sous la conduite du sultan (*shehu*), la cour fut ainsi réduite à un petit nombre de conseillers qui étaient généralement constitués de neuf clercs musulmans et qui se réunissaient en conclave (*majlis*) pour désigner les dauphins et traiter des plus hautes affaires de l'État. Muhammad al-Amin al-Kanemi entreprit également de casser les privilèges de la noblesse kanouri en laissant ses descendants nommer et destituer eux-mêmes les chefs (*chima*), quitte à confisquer leurs biens en cas de désobéissance. Les règles de succession héréditaires furent remises en cause et les fiefs d'autrefois furent alternativement confiés à des princes (*abba*), des capitaines d'origine servile (*kachalla*) ou des courtiers (*koguna*). Les nobles (*maina*) n'occupèrent plus de fonctions administratives : certains ne furent plus autorisés à collecter des impôts dans leurs propres fiefs, tandis que d'autres durent se contenter de porter des titres honorifiques tels que le « seigneur du Nord-Ouest » (*Galadima*) ou le « commandant des janissaires » (*Kaigama*) (Cohen, 1967 : 28).

Au sud du sultanat du Borno, l'émirat (ou *lamidat*) de l'Adamawa est apparu plus tardivement, au XIX^e siècle. Prolongement du djihad des Peuls de Sokoto jusque dans l'Adamaoua camerounais, il a été fondé par un des commandants d'Ousmane dan Fodio, Modibbo Adama, qui lui a donné son nom en conquérant le Fombina (les « terres du Sud » en fulfulde) et qui a établi en 1841 sa capitale à Yola sur la rivière Bénoué, un affluent du fleuve Niger (Abubakar, 1977). À l'instar du sultanat du Borno, l'émirat de l'Adamawa a tiré sa légitimité de l'Islam et s'est développé sur la base d'une aristocratie militaire et d'une économie de prédation reposant sur l'esclavage. Mais il s'est revendiqué d'un djihad révolutionnaire et est resté le vassal du califat de Sokoto. Ainsi, les revenus de l'Empire du Borno étaient reconnus comme la propriété personnelle du sultan, alors que ceux de l'Adamawa étaient censés être reversés à un trésor public (*bait al-mal*). Tandis que le *Shehu* ne devait jamais être vu en public et ne parlait à son peuple qu'à travers un rideau, le *Lamido* était plus accessible et rendait davantage de comptes à ses sujets musulmans, suivant en cela l'exemple d'Ousmane dan

Fodio, qui considérait l'isolement des dirigeants comme une forme d'oppression (Hodgkin, 1975 : 249 ; Nigerian Administration Research Project, 2008 : 65-80). Autre différence importante, l'Empire du Borno n'a pas attendu l'arrivée du colonisateur pour s'effondrer et passer à partir de 1893 sous la coupe de Rabeh, un seigneur de guerre venu du Soudan mahdiste (Mohammed, 2006).

2.4. Les spécificités de l'Indirect Rule britannique

Paradoxalement, c'est le système d'administration indirecte (*Indirect Rule*) des Britanniques qui a modernisé, sécularisé et consolidé les émirats de la région, en s'appuyant sur leurs autorités traditionnelles pour lever l'impôt et maintenir l'ordre à peu de frais. Dans le Borno, où ils arrivèrent tardivement en provenance du Bauchi, les Anglais allèrent même jusqu'à restaurer en 1902 la fonction du *Shebu* en kidnappant littéralement un arrière petit-fils de Muhammad al-Amin al-Kanemi, Bukar Garbai, qui avait été assigné à résidence pour payer une indemnité de guerre exorbitante aux Français déjà présents à Fort-Lamy au Tchad, après avoir défait Rabeh (Dusgate, 1985 : 152)! Pour des raisons stratégiques, Londres a également soutenu les revendications irrédentistes du sultan du Borno et de l'émir de l'Adamawa pour mettre la main sur les territoires allemands du Nord du Cameroun en 1916, et annexer les régions de Dikwa et Mubi, qui furent administrées par le Nigeria dans le cadre d'un mandat de la Ligue des Nations puis de l'ONU, entre 1922 et 1961 (Hiribarren, 2016 : 135 et 178).

À leur manière, les Français au Niger, au Tchad et, à la suite des Allemands, au Cameroun ont aussi cherché à trouver des relais parmi les chefferies coutumières, essentiellement dans les rangs des musulmans, quoi qu'il en soit par ailleurs de leur approche plus directe de la colonisation de l'Afrique. Mais c'est dans la région Nord du Nigeria que l'*indirect rule* a connu son paroxysme avec l'établissement d'autorités indigènes (*Native Authorities*) à qui furent confiées des fonctions de justice, de gestion foncière et de police. Dans le cadre d'une colonisation au moindre coût, l'objectif était en effet de laisser les émirs et les chefs de districts se charger de la collecte de l'impôt pour le compte des Britanniques. Devenues des sortes de fermiers généraux, les autorités coutumières furent ainsi rémunérées sous la forme d'un pourcentage sur le produit des taxes, puis d'un salaire fixe quand les revenus fiscaux ont augmenté et que le colonisateur a voulu faire encore davantage d'économies (Tukur, 2016 :150, 284). Au final, les Britanniques décidèrent de rémunérer les émirs à hauteur de 5 % des revenus de leurs *Native Authorities*, un taux en l'occurrence équivalent à celui que les chefs traditionnels perçoivent aujourd'hui de leurs LGA.

Dans le Borno, la réorganisation du territoire consista aussi à fixer et urbaniser le pouvoir du sultan dans une nouvelle capitale construite *ex-nihilo* en 1907, Maiduguri. Les fiefs d'autrefois furent fusionnés en vingt-et-un districts et placés sous la responsabilité de subalternes (*ajia*), nommés par le *Shebu* et obligés

d'habiter en ville afin de rester sous le contrôle des Britanniques (Cohen, 1971). Dans les campagnes, furent maintenus des chefs de cantons (*bulama*) et de villages (*lawan*), qui existent encore aujourd'hui et que l'on appelle *lawane* du côté camerounais. À Maiduguri, le conseil du *Shebu* devint un véritable cabinet constitué de départements administratifs sous la direction d'un vizir, le *waziri*. Le sultan perdit cependant son autonomie politique (Cohen, 1970 : 196). Son administration fiscale fut supprimée en 1914 et ses courtiers furent remplacés par des chefs de districts pour collecter l'impôt, notamment la taxe sur le bétail (*jangali*) qui fournissait environ les deux-tiers des revenus de la *Native Authority*. Les tributs saisonniers dus au *Shebu* et la taxe sur les récoltes d'hiver furent quant à eux fusionnés dans un impôt de capitation unique et annuel (*baraji*) afin d'éviter le paiement d'un loyer sur la terre, susceptible d'inciter les paysans à réduire les surfaces cultivées (Lugard, 1922 : 246 et 250).

L'émirat de l'Adamaoua a connu un sort identique. D'un côté, le *Lamido* des Peuls a vu ses prérogatives rognées par les Britanniques tandis que la majeure partie du Fombina passait sous la coupe des Français au Cameroun, à l'exception de Yola. D'un autre côté, le colonisateur a cherché à tirer parti du degré avancé de développement politique des institutions islamiques de l'émirat pour administrer des populations païennes qui étaient moins structurées et où il était plus difficile d'identifier des interlocuteurs viables. Comme dans le sultanat du Borno, la chefferie coutumière a ainsi été mobilisée en vue de collecter l'impôt et de faciliter le recrutement de policiers « indigènes », métier qui suscitait particulièrement peu d'enthousiasme (Rotimi, 2005 : 77-161). Au nom de la charia, qui fut codifiée et même développée par le colonisateur, les émirs ont notamment conservé d'importants pouvoirs en matière de justice et de gestion des terres⁶⁴.

En vertu d'un arrêté passé en 1910 et révisé en 1916, la *Land and Native Rights Proclamation*, l'attribution de droits d'usage foncier a été placée sous le contrôle des gouverneurs britanniques. Dans le cadre de l'*indirect rule*, l'objectif était de protéger les autochtones en interdisant l'achat de terres par des étrangers, notamment les compagnies européennes qui avaient fait tant de mal dans des économies de concessions comme le Congo belge. En pratique, ce dispositif a pu décourager les gros investissements fonciers par des multinationales de l'industrie agroalimentaire, et il explique en grande partie pourquoi l'élevage traditionnel de la région ne s'est pas développé sous la forme de coopératives, à la différence des ranches des colonies de peuplement de l'Afrique de l'Est. Dans le Nord du Nigeria, les chefs traditionnels ont ainsi continué de gérer les jachères des villageois et la redistribution des terres vacantes en échange d'un tribut. Dans le Borno, les *bulama* ont notamment gardé leur mainmise sur

.....
⁶⁴ Avant la colonisation, ceux-ci allaient jusqu'à louer ou vendre le domaine foncier (*waqf*) qui, théoriquement, relevait du califat de Sokoto (Chafe, 1999 : 79).

l'allocation des champs cultivés ou en friche à des chefs de ménage, leurs héritiers ou des nouveaux venus (Cohen, 1967 : 80).

2.5. Le déclin des autorités traditionnelles à l'épreuve des indépendances

À l'Indépendance, le Nigeria était certainement le pays de la région qui avait laissé le plus de pouvoirs aux chefferies coutumières, relativement au mode de colonisation directe des Français au Tchad, au Niger ou au Cameroun. Soucieux de sauvegarder l'unité nationale et d'endiguer les tentations sécessionnistes, les coups d'État militaires et jacobins qui s'ensuivirent eurent cependant raison du conservatisme régionaliste de la période coloniale. En pleine guerre du Biafra, la junte abolit en 1968 le système des *Native Authorities*, nationalisa les « polices indigènes », prit le contrôle des services pénitenciers et confia aux États fédérés la gestion des tribunaux appliquant la justice traditionnelle. Dans le Nord, en particulier, les émirs y perdirent leur droit de veto. Le boom pétrolier acheva le processus. En 1976, la grande réforme de l'administration territoriale, qui introduisit les LGA, déposséda les chefs coutumiers de leurs dernières prérogatives en matière de justice et de collecte de l'impôt, tandis qu'une loi de 1978, le *Land Use Decree*, les priva d'une bonne partie de leurs droits fonciers en nationalisant les terres agricoles et en confiant leur gestion aux États fédérés et aux collectivités locales. Si la Constitution de 1979 devait encore évoquer le pouvoir consultatif des autorités traditionnelles, celle de 1999 n'a même plus mentionné leur existence.

À force de rogner le pouvoir des chefs coutumiers ou de les laisser se compromettre dans des affaires frauduleuses, le Nigeria a ainsi fini par atténuer les différences qui le séparaient du Tchad, du Niger ou du Cameroun. Au Niger, après l'Indépendance, les chefferies traditionnelles avaient en l'occurrence continué de recouvrer l'impôt et de rendre justice dans les localités dépourvues de tribunaux en milieu rural. Reconnues comme une institution de la République en vertu d'une ordonnance de 1993 et de la constitution de 1999, elles ont très officiellement participé à la gestion de sultanats, provinces, cantons, groupements, villages, tribus et quartiers dont les délimitations se sont superposées à celles des circonscriptions administratives. Au début des années 2000, leurs pouvoirs coutumiers ont cependant été diminués par un processus de décentralisation qui prévoyait de confier une partie de leurs prérogatives à des conseils municipaux.

Au Tchad, certains chefs traditionnels ont par ailleurs été suspendus ou révoqués au lendemain de la proclamation d'une République, en 1958. Réhabilités à partir de 1969, ils sont ensuite devenus des auxiliaires de l'administration, reconnus par la constitution de 1996 et une loi de 2008. Les attributions des sultans et des chefs de cantons, de tribus, de groupements, de villages (*bille*) ou de campements de nomades (*ferik*) ont consisté à concourir au maintien de l'ordre, superviser la tenue d'un état civil, participer au recensement de la

population, faciliter la collecte des impôts, sensibiliser les habitants aux bienfaits de la scolarisation des enfants, appréhender les criminels en fuite, proposer des médiations en matière civile, régler les petits litiges et surveiller les activités des ONG installées sur leur territoire.

Au Cameroun, enfin, les autorités postindépendance ont d'abord confirmé les prérogatives des chefs traditionnels. En 1969, par exemple, un décret conférait à leurs procès verbaux une valeur juridique qui ne pouvait être contestée que par un recours devant le sous préfet ou les tribunaux appliquant le droit moderne. Les chefs coutumiers avaient ainsi autorité pour célébrer les mariages, veiller à la tenue de l'état civil et rendre justice dans les affaires foncières et civiles, notamment les successions. Mais en 1977, un autre décret devait transférer certains de leurs pouvoirs aux maires et limiter leur influence à des départements pour les sultans (*lamibé*), des groupements, des cantons ou des arrondissements pour les chefferies dites de deuxième degré (les *lawane* ou *blama* dans le Nord) et des villages ou des quartiers pour les chefs de troisième degré (les *djaworo*). Sous prétexte de veiller à la moralité des candidats et de démocratiser les successions en imposant un principe de délibération, l'administration ne s'est pas non plus privée d'interférer dans le choix des chefs et, à l'occasion, d'imposer ses propres hommes. Ce processus d'intégration à l'appareil du parti-État a été parachevé par la loi constitutionnelle de 1996, qui a garanti la représentation des autorités traditionnelles dans les conseils régionaux jusque-là inopérants, et un arrêté de 2013, qui a prévu de rémunérer au cas par cas les chefs de troisième degré, les derniers à ne pas avoir été encore salariés.

Comme au Nigeria, les chefs coutumiers du Cameroun ont ainsi été « fonctionnarisés ». Devenus des auxiliaires rémunérés par l'administration, certains en ont profité pour conforter leur position d'intermédiaires. Mais beaucoup y ont également perdu en légitimité et en influence, à mesure qu'ils étaient associés à des manipulations politiques, qu'ils n'étaient plus autorisés à prélever un tribut, que leurs sujets s'urbanisaient et que la population n'avait plus besoin d'eux pour immatriculer les terrains disponibles en ville⁶⁵. D'une certaine manière, leur sort s'est rapproché de celui des chefs de première classe (les *paramount rulers*) du Nord-Est du Nigeria, désormais payés par les collectivités locales, à hauteur de 5 % des allocations versées aux LGA, et qui doivent obtenir l'approbation des gouverneurs des États pour nommer ou introniser des vassaux au niveau des districts. Dans un cas comme dans l'autre, la politisation de la chefferie a fragilisé l'institution coutumière, avec une multiplication de titres honorifiques et un taux de rotation important du fait des interférences des autorités locales, notamment au Nigeria au sortir de chaque élection municipale.

.....
65 Les *lamibé* de Ngaoundéré et Banyo se sont par exemple compromis en soutenant le parti présidentiel, qui devait perdre les élections locales dans la région en 1992 et 1997 (Adama, 2014 : 188-189).

3. Sociétés, conflits et insécurités

Au-delà de différences qui tiennent aux pratiques de gouvernance et au mode d'organisation des États, les sociétés qui vivent autour du lac Tchad se caractérisent par une très grande insécurité sur le plan politique et pas seulement économique ou alimentaire. Leurs vulnérabilités sont multiformes et obligent à prendre en compte la complexité de leur histoire dans la durée. Ainsi, une lecture purement ethnique ou religieuse des problèmes de la région serait réductrice (cf. encadré 6). Dans des contextes de domination masculine et de corruption endémique, les inégalités sociales font aussi apparaître des clivages qui tiennent aux classes d'âge et aux statuts des genres. De plus, les tensions s'exercent à plusieurs niveaux : interétatique, national et local. Les ressources agropastorales, enfin, nourrissent de nombreux conflits fonciers et un banditisme endémique.

Encadré 6

L'ethnie, une notion à géométrie variable

La notion d'ethnie peut être trompeuse pour comprendre la conflictualité et les rapports de domination dans la zone d'étude. Les anthropologues eux-mêmes ne s'accordent pas toujours sur les définitions. De plus, les identités dites ethniques sont bien trop fluides et mouvantes pour qu'on puisse leur assigner un territoire et les cartographier correctement. Dans le Borno, par exemple, le pays kanouri est censé inclure Maiduguri, alors que l'agglomération, très cosmopolite, brasse des populations de toutes origines et que la langue kanouri y est vraisemblablement devenue minoritaire. Loin d'être monolithiques, les conglomerats ethniques sont en outre travaillés de l'intérieur par des clivages liés à la position sociale, à l'âge et/ou au sexe. Enfin, les identités communautaires sont souvent manipulées à des fins politiques qui interdisent toute lecture essentialiste et rigide du fait ethnique. Dans la zone d'étude, on retiendra simplement que la région des monts Mandara, à la lisière du Cameroun et du Nigeria, est certainement la plus hétérogène sur le plan linguistique.

3.1. Au-delà de l'ethnie : une histoire tumultueuse

Historiquement, les populations de la région ont vécu sous la menace des razzias, des conquêtes au nom de l'Islam et de crises nutritionnelles qui se jouaient évidemment des frontières internationales, telles qu'elles existent aujourd'hui⁶⁶. L'esclavage, notamment, a beaucoup marqué les grands royaumes qui vivaient de son commerce, tels le Borno, le Fombina et le Baguirmi, autant que les petites entités précoloniales qui ont dû adapter leur fonctionnement politique pour échapper aux razzias, par exemple à Biu et dans les monts Mandara (MacEachern, 2001). Sont ainsi apparus des groupes dominants comme les Kanouri, majoritaires dans les actuels États du Borno et (sans doute) du Yobe, ou les Peuls, restés minoritaires dans l'Adamawa et le Gombe. Les différences n'en ont pas moins été importantes. Autant les Kanouri disaient descendre d'un migrant yéménite qui serait venu de l'Est et qui aurait fondé la dynastie des Sefuwa au VIII^e siècle, autant les Peuls du Fombina sont arrivés plus tardivement du Nord-Ouest du Nigeria, au XIX^e siècle. À la différence d'Ousmane dan Fodio, qui combattit d'abord les musulmans haoussas du Gober à la frontière du Niger, Modibo Adama est en l'occurrence parti à la conquête de populations « païennes », qu'il n'a guère cherché à convertir afin de les maintenir dans l'esclavage (Azarya, 1978 : 25, 35). Alors qu'ils se fondaient dans les masses haoussa à Sokoto et Kano, les Peuls sont restés une minorité visible dans l'Adamawa et le Gombe, où ils ont conservé l'usage de leur langue, maintenu leur monopole de la connaissance du Coran, et revendiqué les privilèges d'un peuple élu et seul habilité à communiquer avec Dieu.

De ce point de vue, il importe de noter que les sociétés de la région ne sont certainement pas aussi homogènes qu'on veut parfois le croire. Historiquement, par exemple, les Peuls de l'Adamawa, connus sous le nom de Fulani au Nigeria et de Fulbe au Cameroun, ont à la fois capturé des esclaves en attaquant les monts Mandara à l'Est, et accueilli des populations qui venaient de l'Ouest en fuyant les razzias des djihadistes de Sokoto dans le Gombe et le Bauchi. Appelés Kanowri ou Yerwa au Nigeria, Sirata dans le canton de Kolofata au Cameroun, Kanembou au Tchad, et Beri-Beri, Mober ou Manga au Niger, les Kanouri se sont quant à eux étendus en absorbant des communautés « païennes », comme les Gamergu de Dikwa. L'ethnonyme de ces derniers désigne en l'occurrence un peuple qui vient peut-être des aborigènes So et qui avait pour coutume de s'appeler Málġwa ou Malġuwa ; ils auraient donné naissance aux Kotoko et aux Mandara, ou Wandala, un ensemble très composite et surtout présent au Cameroun (Cyffer *et al.*, 1996 : 49-66 ; Seignobos et Iyébi-Mandjek, 2000). Les

.....
66 Il est même probable que la population du Nord-Nigeria ait diminué tout au long du XIX^e siècle du fait de l'effet conjugué de la disette, de l'exploitation des esclaves et des guerres du califat de Sokoto. En 1914, par exemple, la famine y faisait près de 85 000 victimes dans le Borno, où elle poussait 25 000 Nigériens à chercher refuge et nourriture dans les pays voisins, tandis qu'elle tuait 50 000 personnes rien que dans la province de Kano, dont 30 000 venues du Niger français (Tukur, 2016 ; Mansell Prothero, 1956).

groupes dits dominants ont eux-mêmes été travaillés de l'intérieur par de fortes divisions. Chez les Kanouri, les *Mai* de la dynastie des Sefuwa étaient issus du clan des Magumi et les nobles (*maina*) exploitaient les paysans (*tala*) ; chez les Peuls, les divisions se sont creusées entre les vachers des campagnes, les *Bororoji*, et l'aristocratie des villes, les *Fulani Gida*.

Certaines populations ont aussi continué de résister. Sur les îles du lac Tchad, par exemple, les Boudouma ne se sont jamais soumis à l'autorité des sultans du Borno ou du Kanem et ils ont refusé de se regrouper en villages, notamment pour échapper à l'impôt colonial. Les résistances ont également été fortes dans les monts Mandara, l'Adamaoua camerounais et le Gombe, qui sont bien plus mélangés sur le plan ethnique que les régions septentrionales des actuels États nigériens du Borno et Yobe. En effet, les différenciations sociales y ont pris un tour religieux car les descendants d'esclaves se sont souvent convertis à la chrétienté pour échapper à la religion de l'oppresser. Ainsi, les populations issues de groupes païens et considérés comme des « mécréants » (*kirdi*) n'ont montré aucune solidarité de classe avec la paysannerie des hommes libres kanouri (*tala*) pour contester la noblesse du Borno (*kantuoma*) (Cohen, 1964). De même sur le plan politique, les minorités des territoires britanniques du Nord du Cameroun craignaient tant la domination des Kanouri et des Peuls qu'en novembre 1959, elles votèrent à 60 % contre la perspective d'une annexion par un Nigeria indépendant. Pour les rassurer (et s'en débarrasser), Londres dut leur concéder la création de cinq *Native Authorities* théoriquement soustraites à la tutelle du sultan du Borno et de l'émir de l'Adamawa. C'est à ces conditions seulement qu'elles acceptèrent de voter en faveur du Nigeria lors d'un second référendum, organisé en février 1961 et qui consacra leur séparation du Cameroun (Hare, 2013).

Les clivages ethniques, linguistiques et religieux ne suffisent cependant pas à expliquer la conflictualité de la zone. Les antagonismes opposent également des catégories socioprofessionnelles qui, elles-mêmes, ne sont pas homogènes. Les éleveurs, notamment, ont suscité de nombreuses tensions foncières car leurs troupeaux ravageaient régulièrement les champs des cultivateurs au moment des saisons de transhumance, vers le sud, d'octobre à février, puis vers le nord, de mai à juin. Parmi les populations pastorales, les Peuls connaissent aussi des conflits internes. La complexité des sociétés de la région invite ainsi à nuancer les représentations fondées sur des divisions ethniques, qui ont souvent pris une couleur religieuse. En pratique, les phénomènes d'exclusion travaillent les communautés ethno-linguistiques de l'intérieur et mettent en évidence d'autres types de vulnérabilité, plutôt basés sur l'âge, le sexe ou le revenu. Aujourd'hui, les fruits de la croissance économique des pays riverains du lac ne sont clairement pas redistribués aux pauvres et aux femmes, dans des contextes de domination masculine et de corruption endémique où, à force de détournements, les services publics de base demeurent anémiques. Le constat s'applique autant au fédéralisme à la nigérienne qu'au centralisme nigérien, tchadien ou camerounais.

3.2. Des tensions interétatiques

Les soubresauts de la vie politique ont également entretenu l'insécurité des populations riveraines du lac Tchad. À un niveau interétatique, d'abord, le Nigeria a généralement entretenu de bonnes relations diplomatiques avec le Niger. Mais il en a été tout autrement avec le Tchad et le Cameroun. À partir de 1978, le Nigeria a voulu jouer un rôle de gendarme régional et interférer dans la guerre civile au Tchad, quitte à tenter d'y appuyer une faction armée contre une autre. En 1983, il devait par ailleurs disputer au Tchad la souveraineté de quelques îles du lac et envoyer son armée en prendre le contrôle, sous le commandement de l'actuel chef de l'État, Muhammadu Buhari, qui était à l'époque à la tête de la troisième division blindée de Jos. En 1994-1996, le Nigeria combattait le Cameroun à propos d'une frontière contestée sur la péninsule pétrolière de Bakassi dans le Sud. Il fallut attendre un règlement de la Cour internationale de Justice et la signature de l'accord de paix de Greentree, en juin 2006, pour que les deux pays résolvent leur contentieux, qui concernait également quelques rectifications de frontière du côté de Gwoza, ainsi que l'occupation d'une bonne partie de la fenêtre camerounaise sur le lac Tchad, depuis 1987.

Comme dans la quasi-totalité des cas en Afrique, ces conflits interétatiques ont été peu meurtriers, relativement aux guerres civiles qui ont embrasé la région, sans parler de l'insurrection de Boko Haram. Mais ils ont entravé les possibilités de coopération entre quatre pays qui se trouvaient sur la ligne de césure entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec le Nigeria et le Niger d'un côté, le Tchad et le Cameroun de l'autre. Proposé en 1994 par le président de la Centrafrique, le seul projet susceptible de fédérer les États de la région, celui de la remise en eau du lac, semblait difficilement réalisable du fait de son impact environnemental, de son coût astronomique et de la faiblesse des flux commerciaux dans la zone. Les décideurs n'ont, jusqu'à présent, pas pu financer la construction d'un canal de 300 km pour transférer les eaux de l'Oubangui vers le Chari et le lac Tchad (Magrin et Lemoalle, 2015 ; Magrin, 2016). En pratique, la CBLT est donc restée quasiment une coquille vide qui n'a repris du service que pour élargir son mandat à la lutte contre le terrorisme et permettre le montage institutionnel de la coalition des armées de la *Multinational Joint Task Force* (MNJTF) contre Boko Haram, en 2015⁶⁷.

.....
67 Établie en 1964 avec son siège à N'Djaména, la CBLT devait coordonner la gestion des ressources hydrauliques des quatre pays riverains du lac. Mais elle a *de facto* cessé de fonctionner entre 1979 et 1987 du fait de la guerre civile au Tchad. De surcroît, elle n'a pas non plus réussi à surmonter ses difficultés de financement. En effet, ses ressources dépendent de la santé économique et du bon vouloir des États concernés. Elles sont d'autant plus irrégulières que les financements, qui proviennent à hauteur de 53 % du Nigeria, 27 % du Cameroun, 12 % du Tchad et 8 % du Niger, ne sont pas calculés au prorata de la superficie du lac, dont environ la moitié appartient au Tchad, un quart au Nigeria, un sixième au Niger et un douzième au Cameroun.

3.3. Au niveau national : le sentiment de marginalisation des périphéries

Au niveau national, les populations riveraines du lac ont également souffert des soubresauts de la vie politique. La position périphérique de régions éloignées de l'emprise des forces gouvernementales a en effet été propice aux rébellions. Dès 1964, les guérilleros du mouvement de libération Sawaba devaient ainsi s'emparer brièvement de la localité de Bosso au Niger (Pérouse de Montclos, 2015). À partir de 1978, les régions riveraines du lac ont par ailleurs servi de refuge à la « troisième armée » du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT). Quelques années plus tard, le Mouvement populaire pour la libération du Tchad (MPLT) devait aussi y installer des bases arrière du côté nigérian et y recruter des combattants parmi les populations du lac et du Kanem. En 1990, au moment de la chute de la dictature de Hissène Habré, les partisans de l'ancien président s'y sont regroupés au sein du Mouvement pour la défense de la démocratie (MDD). Depuis lors, le lac n'a jamais cessé d'être une zone de repli pour des rebelles toubous, des déserteurs de l'armée tchadienne et des contrebandiers en tous genres⁶⁸.

Du fait de leur éloignement, les régions riveraines du lac Tchad ont également pu nourrir un sentiment de marginalisation et d'isolement, voire d'abandon plus ou moins délibéré. Indéniablement, leur manque d'attractivité a beaucoup contribué au désintérêt des puissances coloniales, puis des pouvoirs post indépendance. Le potentiel économique était plus au Sud vers la mer, tandis que la population locale a longtemps continué de survivre sur la base d'une agriculture de subsistance très dépendante des aléas climatiques⁶⁹. Avec Yola en 1841, Fort-Lamy (N'Djaména) en 1900 et Yerwa (Maiduguri) en 1907⁷⁰, les villes de la région étaient récentes et peu en mesure de rivaliser avec les grandes métropoles de la côte. Après avoir perdu la main sur le commerce transsaharien, qui s'est réorienté vers Kano à partir du XVIII^e siècle, le Borno a notamment souffert de l'introduction d'une économie marchande et coloniale qui a donné un poids prépondérant aux ports, devenus le passage obligé des cultures d'exportation, comme l'arachide.

À la différence du Niger et du Tchad, enclavés et majoritairement musulmans, le malaise est particulièrement perceptible au Nigeria et au Cameroun, deux

.....
⁶⁸ Outre Boko Haram, on parle à présent d'une résurgence du Mouvement pour la justice et la réhabilitation du Niger (MJRN) et des Forces armées révolutionnaires du Sahara (FARS) dans le Nord de la région de Diffa. En septembre 2016, les FARS auraient été reprises en main par Adam Tcheke Koudigan, qui s'est présenté comme l'héritier du chef de la première rébellion toubou des années 1990, Barka Wardougou, mort deux mois auparavant.

⁶⁹ Dans les campagnes du Borno, au moment de l'indépendance, la nourriture représentait encore en moyenne 60 % des dépenses de ménages, dont les revenus provenaient de l'artisanat plutôt que de la vente de produits agricoles (Cohen, 1967 : 77-82).

⁷⁰ Les anciennes capitales des sultanats du Borno à Kukawa ou du Kanem à Njimi ont laissé peu de traces.

pays dont les ressources économiques et politiques sont concentrées dans des régions à dominante chrétienne, sur la façade maritime. En effet, au Sud abondent les stéréotypes sur l'arriération et l'obscurantisme de musulmans sahéliens, qui seraient incapables d'affronter les défis du développement et de la modernité dans un monde global. Au Cameroun, l'avantage conféré aux gens du Nord en leur permettant d'accéder aux postes de la fonction publique avec un niveau brevet plutôt qu'un niveau bac, imposé partout ailleurs, est vécu comme un sentiment d'injustice par les gens du Sud, qui le décrivent encore aujourd'hui. Au Nigeria, les « Sudistes » accusent quant à eux les musulmans sahéliens d'être des « parasites sociaux » qui, du temps des dictatures militaires, auraient accaparé le pouvoir et siphonné les ressources pétrolières du pays, sur la côte. Exacerbé par la guerre de sécession du Biafra, le ressentiment est si prononcé qu'en 1990, les auteurs d'une tentative de coup d'État menée par le major Gideon Gwarzo Orkar et financée par des fundamentalistes chrétiens du delta du Niger devaient demander l'expulsion des États du Borno, de Bauchi, de Katsina, de Kano et de Sokoto, en dehors de la fédération nigériane.

Dans le cas du Nigeria comme du Cameroun, il serait cependant hasardeux de spéculer sur une volonté de discrimination à l'encontre des populations riveraines du lac Tchad. Le Nord du Cameroun a indéniablement pâti des troubles du début des années 1990. Les guerres civiles du Tchad y ont disséminé des armes et laissé des séquelles⁷¹. À la suite de rumeurs sur une conspiration « nordiste » en 1983, le président Paul Biya a par ailleurs entrepris de casser les fiefs peuls et de démanteler le Nord en trois provinces, tout en promouvant un Premier ministre Kirdi à la tête du pays, Luc Ayang. Également imputée aux « Nordistes », la tentative de coup d'État de 1984 a néanmoins conduit le gouvernement à reconstruire ses réseaux clientélistes en s'appuyant sur le pouvoir des *lamibé* et des Arabes Choa. En 1992, l'introduction du multipartisme a ainsi permis de rebattre les cartes. À l'Indépendance, le président Ahmadou Ahidjo avait plutôt misé sur les Kotoko et laissé dans l'opposition des Arabes Choa, dont le colonisateur français se méfiait déjà du fait de leur soutien à la révolte mahdiste de Rabeh dans le Borno. Son successeur Paul Biya a, au contraire, soutenu les Arabes Choa, qui ont massivement adhéré au parti au pouvoir, le RDPC, tandis que les Kotoko rejoignaient une petite formation de l'opposition, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) (Issa, 2012 ; Gwoda et Zélao, 2012).

Des garde-fous constitutionnels ont également été introduits pour faire respecter les grands équilibres politiques à l'échelle du pays. Depuis 1982, des quotas sont censés réserver des postes de l'administration aux provinces septentrionales les plus défavorisées sur le plan de la scolarisation. En 1992, a par ailleurs

.....
71 En 2015, les Kotoko et les Massa de Kousseri se sont ainsi disputés à Kawadji une parcelle de terre qui avait été concédée par le gouvernement camerounais au Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) pour accueillir des réfugiés tchadiens, en 1979.

été instauré un poste de président de l'Assemblée nationale, systématiquement attribué à des hommes du Nord. Au Nigeria, le système fédéral garantit pour sa part une redistribution équitable des ressources du pouvoir central, suivant un mode de calcul assez compliqué, qui pondère la contribution budgétaire de chaque État avec sa population, sa surface, ses besoins en développement et divers autres critères. L'histoire mouvementée du pays ne témoigne pas d'une exclusion systématique des « Bornouans », mais plutôt de relations politiques fluctuantes avec le gouvernement, généralement bonnes de 1960 à 1979, plus tendues pendant la Seconde République, jusqu'en 1983, puis de nouveau apaisées, jusqu'à la fin de la dictature militaire en 1999.

À l'indépendance, le Nord-Est du Nigeria est bien représenté dans les cercles du pouvoir à Lagos. L'Adamawa a son ministre fédéral avec Muhammadu Ribadu (1909-1965), qui détient le portefeuille des mines, de l'énergie et des affaires foncières entre 1954 et 1959, puis de la défense, 1960-1965. Le Bauchi, qui comprend à l'époque le Gombe, fournit même le chef du gouvernement, Sir Abubakar Tafawa Balewa (1912-1966), qui devient Premier ministre en 1957. Quant au Borno, il compte plusieurs ministres kanouri à Lagos, tels Zanna Bukar Dipcharima (1917-1969) pour les travaux publics en 1957-1958, le commerce en 1959-1963, puis les transports en 1964-1966, ou Waziri Ibrahim (1926-1992) pour la santé en 1959-1963, puis le développement économique en 1964-1966. La hiérarchie traditionnelle du sultanat n'est pas non plus absente avec son wali, Muhammad Isa Ngileruma (1908-1968), au ministère des Ressources naturelles et, surtout, son vizir, Sir Kashim Ibrahim (1910-1990), premier « indigène » à devenir gouverneur du Nord-Nigeria en 1962⁷².

Après le premier coup d'État de 1966, les régimes militaires qui se succèdent au pouvoir prennent également soin de ne pas négliger le Nord-Est. En effet, les juntas de Yakubu Gowon (1966-1975), Olusegun Obasanjo (1976-1979), Muhammadu Buhari (1984-1985), Ibrahim Babangida (1985-1993) et Sani Abacha (1993-1998) sont toutes dirigées par des musulmans originaires de zones sahéliennes, ou bien associées à ces derniers. Brièvement détenu en 1966, Sir Kashim Ibrahim devient, par exemple, le conseiller personnel du général Hassan Katsina, son successeur à la tête de la région Nord. C'est le retour à des régimes parlementaires qui, par le jeu des élections, révèle certaines tensions avec Lagos puis Abuja pendant les Seconde, Troisième et Quatrième Républiques, respectivement en 1979-1983, 1992-1993, et depuis 1999. En 1979, le *Great Nigeria People's Party* (GNPP) de Waziri Ibrahim, candidat aux présidentielles, remporte

.....
72 Après avoir participé à la fondation du parti au pouvoir dans le pays, le *Northern People's Congress* (NPC), celui-ci avait en l'occurrence été élu député, en 1952, et avait fait partie des quatre nordistes choisis pour prendre des responsabilités ministérielles à Lagos, d'abord à la tête des services d'assistance sociale, puis de l'éducation. Il était ensuite revenu à Kaduna pour être ministre du Développement et du Cadastre de la région Nord, en 1955.

ainsi les États du Borno et du Gongola contre le *National Party of Nigeria* (NPN), alors au pouvoir dans le pays. En 1993, le Nord-Est semble mieux loti car les deux seuls partis autorisés à concourir aux présidentielles sont représentés par des musulmans kanouri : Bashir Tofa est originaire de Kano et candidat de la *National Republican Convention* (NRC) ; Babagana Kingibe est un « Bornouan » qui préside le *Social Democratic Party* (SDP). Mais le vote régional est divisé, avec une victoire du SDP dans le Borno et de la NRC dans le Bauchi. La junte d'Ibrahim Babangida annule de toute façon le résultat des élections et le général Sani Abacha, qui est lui-même un Kanouri de Kano, s'empare du pouvoir par un coup d'État, fin 1993.

À la fin de la dictature militaire, en 1999, le Nord-Est est de nouveau partagé entre des États acquis à l'APP, dans l'opposition, ou au PDP, au pouvoir à Abuja. À la différence de l'Adamawa, le Borno et le Yobe paraissent notamment incarner la résistance au changement démocratique, depuis que le pouvoir est revenu à un président chrétien du Sud, Olusegun Obasanjo. Fiefs de l'APP, surnommé *Abacha People's Party* en référence au dictateur Sani Abacha, le Borno et le Yobe vont ainsi continuer de voter massivement pour l'opposition, en particulier aux présidentielles en faveur de Muhammadu Buhari, un musulman du Nord-Ouest et un ancien militaire au pouvoir en 1984-1985, avant de se convertir aux mérites de la démocratie et de concourir pour le compte de l'ANPP, en 2003 et 2007, puis du *Congress for Progressive Change* (CPC), en 2011.

3.4. Des conflits politiques à l'échelle locale

Les populations riveraines du lac connaissent également de nombreux conflits politiques à l'échelle locale. Sans même parler des guerres civiles du Tchad ou des rébellions touarègues et toubous du Niger, qui ont pu affecter les régions riveraines du lac, le Cameroun a ainsi connu de sérieux affrontements entre Arabes Choa et Kotoko, lors des premières élections législatives multipartites qui se sont déroulées en 1992, dans le département du Logone et Chari. Les heurts ont également révélé des tensions qui tenaient à des questions foncières, épargnant les Peuls qui n'avaient pas de problèmes d'empiètement avec les Arabes Choa, à la différence des Kotoko. À l'occasion, les disputes ont aussi touché les chefs coutumiers, du fait du rôle que ceux-ci ont continué de jouer dans l'attribution des droits d'usage sur la terre⁷³. Dans les faits, les modes de gouvernance hybrides du fédéralisme nigérian ou du centralisme nigérian, tchadien et camerounais ont vite montré leurs limites, pour ce qui était de réguler les conflits politiques à l'échelle locale.

.....
73 En janvier 2007 dans le district de Zina, par exemple, des affrontements entre Mousgoum et Kotoko ont fait plus d'une dizaine de morts, à propos d'une succession contestée au niveau de la chefferie de Lahaye.

Au Nigeria, par exemple, le système dit du « consociationalisme » est censé protéger les minorités par des quotas, et veiller à une répartition équitable des postes et des ressources, grâce à un principe de rotation régionale (*zoning*). Mais en pratique, il consiste surtout à garantir les droits des autochtones, au détriment des migrants venus d'autres régions du pays, et des immigrants originaires du Niger, du Tchad ou du Cameroun. Dans chaque État de la fédération, les citoyens du cru bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'éducation, à la santé, aux postes de la fonction publique, et à l'exploitation des terres, en vertu d'une loi de 1978, le *Land Use Act*. Autour du lac Tchad, par exemple, les migrants haoussas ont rencontré de nombreuses difficultés pour s'installer et cultiver les espaces rendus disponibles par le retrait des eaux⁷⁴. En pratique, les chefs traditionnels ont continué d'y superviser les droits d'usage coutumiers et les collectivités locales se sont en quelque sorte dessaisies elles-mêmes de leurs prérogatives foncières. Dans un pays sans cadastre, la gestion des terres rurales a donc reposé sur une mémoire orale, qui a parfois ouvert la voie à des contestations par la force.

D'une manière générale, la fragmentation de la structure administrative du Nigeria, passée de trois à trente-six entités fédérées depuis l'indépendance, n'a pas mis un terme à la domination de certains groupes. Lorsque l'État du Nord-Est a été créé, en mai 1967, les Kanouri du Borno ont, par exemple, obtenu que le chef-lieu administratif soit à Maiduguri plutôt que Bauchi, afin de préserver leur emprise sur un nouvel ensemble où ils étaient minoritaires. Lorsque l'État du Yobe a vu le jour, en août 1991, le choix de sa capitale s'est également porté sur la localité de Damaturu, en pays kanouri, plutôt que sur Potiskum, ville plus peuplée et mélangée sur le plan ethnique. Les autorités ont argué que Damaturu était mieux placée, à l'instar de Dutse, qui, à la même époque, était devenue le chef-lieu de l'État du Jigawa, au détriment d'une agglomération plus importante comme Hadejia⁷⁵. En réalité, ni Damaturu ni Dutse n'étaient plus centrales que Potiskum ou Hadejia. Le choix de Damaturu visait surtout à compenser les Kanouri de la perte du Yobe, qui avait été retranché du Borno au profit des Peuls, des Haoussa et des minorités Ngizim, Bole et Karekare.

Dans des régions à dominante musulmane, le fédéralisme à la nigériane n'a pas non plus réussi à protéger les autochtones convertis au christianisme, qui ont parfois été victimes d'émeutes ou de pogroms, notamment les Saya de la collectivité locale de Tafawa Balewa dans le sud de l'État de Bauchi (Caron, 2015 :

.....
74 Pour cela, ils ont dû arguer qu'outre leur nationalité nigériane, ils étaient des pionniers et que les autochtones ne pouvaient revendiquer un droit de primauté sur des terres jusqu'alors inexploitées, car inondées. En tant que musulmans, les Haoussa ont également souligné que les privilèges ethniques des Kanouri allaient à l'encontre des enseignements de Dieu, qui plaçait tous les croyants sur un pied d'égalité (Krigs, 2004).

75 Entretien de Marc-Antoine Pérouse de Montclos avec le gouverneur du Yobe, Abuja, mai 2016.

27-44). Dans bien des États du Nord, le principe dit du *zoning* consiste à confier le poste de vice-gouverneur à des chrétiens, une règle qui n'est pas écrite dans la Constitution, mais qui vise à rassurer les minorités confessionnelles. C'est, par exemple, le cas du Gombe, depuis la fin de la dictature militaire en 1999. Inversement, les États où les chrétiens sont plus nombreux, vers le Sud et la Middle Belt, ont souvent des gouverneurs chrétiens et des vice-gouverneurs musulmans, à l'exemple du Taraba et, dans une moindre mesure, de l'Adamawa, où le vice-gouverneur chrétien Boni Haruna (1999-2007, APP) a remplacé son coéquipier musulman, Abubakar Atiku, lorsque celui-ci fut nommé vice-président d'Olusegun Obasanjo à Abuja.

Le Borno et le Yobe comptent en revanche parmi les États dont tous les gouverneurs et vice-gouverneurs élus étaient musulmans, à l'instar du Bauchi depuis l'élection d'Abubakar Tatari Ali, en 1979. L'absence de volonté de rééquilibrage des pouvoirs est tout aussi manifeste sur le plan ethnique. Depuis 1979, tous les gouverneurs élus dans le Borno viennent du Nord, en l'occurrence avec un Kanouri Mober (Mohammed Goni, GNPP) et un Arabe Choa (Asheikh Jarma, NPP) pendant la Deuxième République, puis trois Kanouri pendant la Quatrième République : deux de Maiduguri (Mala Kachalla pour l'APP et Kashim Shettima pour l'APC) et un de Ngala (Ali Modu Sheriff, ANPP). Pour faire bonne mesure, les vice-gouverneurs sont souvent choisis parmi les musulmans Babur et Bura de l'émirat de Biu dans le Sud du Borno. Dans le Yobe, les Kanouri ont également fourni tous les gouverneurs de la Quatrième République avec Bukar Abba Ibrahim et Ibrahim Geidam, qui représentaient respectivement les circonscriptions sénatoriales de l'Est et de l'Ouest de l'État. La seule exception a été Mamman Bello Ali, un Karekare de Potiskum, élu par défaut en 2007, et qui est mort d'une leucémie, en 2009, avant d'achever son mandat.

Il convient de distinguer le Borno et le Yobe du Gombe et de l'Adamawa. Indéniablement, la représentation politique de ces deux derniers est plus équilibrée, situation qui tient aussi à un peuplement plus mélangé sur le plan ethnique et confessionnel. Depuis 1999, par exemple, le Sud du Gombe, moins musulman qu'au Nord, a réussi à envoyer deux sénateurs chrétiens à Abuja. En revanche, le Sud du Borno, où les chrétiens sont semble-t-il majoritaires dans certaines collectivités locales, n'a jamais élu que des sénateurs musulmans. Les tensions politiques avec les autochtones convertis au christianisme y étaient déjà plus sensibles, avant même le début de la crise de Boko Haram (cf. encadré 7).

Encadré 7

L'État du Borno : un cas patent de cristallisation des tensions politiques autour de questions ethniques et religieuses

En vertu des règles du « consociationalisme », les natifs chrétiens du Sud du Borno disposent théoriquement de droits que ne peuvent revendiquer les migrants chrétiens venus d'autres régions du Nigeria. Mais ils se plaignent depuis longtemps de restrictions concernant, entre autres, la construction d'églises, l'entretien des cimetières, la nomination de leurs chefs traditionnels, et le temps de parole dans les médias locaux. Issus des missions chrétiennes, nationalisés après la guerre du Biafra puis, pour certains, privatisés, leurs établissements scolaires sont, par exemple, davantage taxés que les écoles coraniques, qui bénéficient d'une totale exemption fiscale pour respecter les pratiques traditionnelles de la région⁷⁶. Les restrictions portent aussi sur les recrutements et les promotions au sein de la fonction publique territoriale.

Historiquement, les minorités chrétiennes et autochtones du Sud du Borno ont eu accès aux écoles de missions que les Britanniques avaient interdit dans les fiefs musulmans et toléré dans les terres dites « païennes ». Sachant que le colonisateur avait très peu investi dans l'éducation publique, 60 % des écoles primaires de la région Nord étaient ainsi tenues par des missions chrétiennes à l'indépendance, en 1960. Dans le même ordre d'idées, 60 % des élèves du primaire et 66 % de ceux du secondaire étaient chrétiens⁷⁷. Or, le boom pétrolier des années 1970, qui a financé l'expansion de l'instruction publique, n'a pas permis de combler le retard pris par les musulmans. Aujourd'hui encore, le différentiel reste important entre le Sud et le Nord du Borno, en termes d'effectifs scolaires et du nombre d'enseignants ou d'établissements dans le primaire et le secondaire.

Les autochtones chrétiens arguent que leur meilleur niveau de qualification devrait leur ouvrir des positions plus importantes dans l'administration territoriale. En principe, les quotas du consociationalisme garantissent à chaque collectivité locale un certain nombre de postes de ministres (*commissioners*), de directeurs de cabinet (*permanent secretaries*) et d'adjoints (*ministerial secretaries*) dans la fonction publique de chacun des États de la fédération. Ces règles ne s'appliquent cependant pas au niveau des directeurs de l'administration territoriale, censés être recrutés au mérite, et qui sont généralement une demi-douzaine par ministère. En pratique, les minorités chrétiennes et autochtones du Borno se plaignent en conséquence de voir leur avancement bloqué à un stade intermédiaire par des cadres musulmans et kanouri mieux connectés à la classe politique locale.

.../...

76 Historiquement, le sultan du Borno accordait ainsi des certificats de « dégrèvement » (*mabram*) qui autorisaient les « marabouts » (*mallamai*) à ne pas payer d'impôts, une disposition théoriquement étendue aux pauvres, en cas de famine ou d'épidémie.

77 En 1965, seulement 8 % des enfants des zones sahéliennes allaient à l'école, contre 40 % dans des provinces plus méridionales et davantage christianisées comme Ilorin, la Benue et le Plateau (Tibenderana, 2003 : 145, 191, 219).

.../...

Le débat a pris un tour à la fois confessionnel et politique. Certains Kanouri du Nord du Borno arguent qu'ils ont désormais des diplômes plus élevés, car ils vont jusqu'à l'université, tandis que les chrétiens des minorités du Sud, plus pressés de trouver un emploi, arrêteraient leurs études au niveau des lycées techniques (*polytechnics*) ou des écoles normales (*colleges of education*). Il est difficile de le savoir, faute de connaître l'origine géographique des étudiants sur le campus de Maiduguri et dans les autres établissements publics ou privés du pays. Se sentant exclus des cercles du pouvoir, les chrétiens des minorités du Sud du Borno ont aussi de bonnes raisons de vouloir continuer leur formation jusqu'à l'université pour trouver un meilleur emploi. En vertu du système d'*indirect rule* des Britanniques, l'aristocratie kanouri du Nord a quant à elle bénéficié pendant longtemps d'un accès privilégié aux fonctions exécutives de l'administration locale, ce qui l'incitait moins à poursuivre des études⁷⁸.

3.5. Les ressources agropastorales, enjeux de la criminalité et des conflits fonciers

Au-delà des antagonismes politiques qui ont pu prendre un tour ethnique et religieux, les populations riveraines du lac Tchad connaissent également des formes d'insécurité qui tiennent au banditisme de grand chemin, au vol de bétail et à des litiges fonciers autour du contrôle et de la gestion des ressources agropastorales. En l'absence de données judiciaires et policières, il est difficile de spéculer sur l'évolution des niveaux de criminalité dans les quatre pays de la région. Quoiqu'il en soit de la crise de Boko Haram, le ressenti des populations locales évoque souvent une augmentation des vols de bétail et des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La sécheresse sahélienne des années 1970 a en effet poussé les troupeaux vers les terres agricoles du Sud. Cependant, la sédentarisation progressive des populations pastorales et l'aménagement de corridors de transhumance ont parfois contribué à réduire les antagonismes, par exemple dans certains espaces au Cameroun. D'après la base de données de *Nigeria Watch*, les États du Nord-Est du Nigeria recensent moins de conflits agropastoraux que les régions plus au Sud, peut-être parce qu'ils connaissent les densités de population les plus faibles du pays, avec une moyenne de 90 habitants par kilomètre carré (Pérouse de Montclos, 2016, chapitre 3).

.....
78 Selon une estimation de 1982, les Kanouri du Nord occupaient 14 % des postes de la fonction publique territoriale, alors que seulement 6 % de leurs enfants étaient passés par l'école publique ou l'université, le secteur éducatif privé étant négligeable (Gubio, 1983 : 125).

3.5.1. Les coupeurs de route : la résurgence des années 2000

Le banditisme rural et transfrontalier n'a rien de nouveau dans la région du lac Tchad. Il s'inscrit dans le temps long des razzias (Seignobos, 2013), mais connaît assurément, comme à d'autres périodes historiques, une résurgence et un renouvellement dans les années 2000 (Issa, 2010).

Les activités des coupeurs de routes se sont diversement développées dans la région du lac Tchad. Schématiquement, les rives du lac Tchad, le Sud-Est du Niger et le Nord-Est du Nigeria ont été relativement épargnés par les coupeurs de route, à l'inverse du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun et du Sud du Tchad. Dans la première zone, des routes menant aux marchés ont régulièrement été le théâtre d'embuscades des *konta konta* (coupeurs de route, en haoussa), comme Karamga, Gadirra, Koita Mota et Kouklea dans la partie nigérienne du lac. Le vol de bétail a perduré, par exemple au Niger le long d'un axe méridien traversant la vallée fossile de la Dilia, voire s'est amplifié côté Nigeria à l'extrême Sud du Gombe, au-delà de notre région d'étude (Taraba, Nassarawa, Plateau, Benoué) (Olayoku, 2014). Mais l'ampleur des attaques armées au lac, au Nigeria et au Niger est restée sans commune mesure avec le phénomène *zargina* (coupeurs de route, en peul) dans le Nord du Cameroun et le Sud Tchad, devenu, dans le prolongement de la Centrafrique, un enjeu sociopolitique majeur (Chauvin et Seignobos, 2013). Dans cette seconde zone, les bandes de coupeurs de route essaient, dès le début des années 1980, entre le Sud du Tchad et le Nord-Ouest de la Centrafrique, avant d'étendre leur rayon d'action, notamment au Nord et à l'Extrême-Nord du Cameroun, après 1995 (Seignobos, 2011). Dans les années 2000, le niveau de criminalité rurale transfrontalière explose. Les *zargina* deviennent la hantise des voyageurs, régulièrement dépouillés, et alimentent l'angoisse des éleveurs, victimes de vols de bétail et d'enlèvements, les kidnappés étant gagés sur le cheptel.

Le bilan chiffré des attaques est impossible à établir, mais ici ou là quelques relevés des services vétérinaires donnent un ordre de grandeur de l'ampleur du phénomène. Dans la région du Nord du Cameroun, entre 2006 et la mi-2007 seulement, des centaines de personnes ont été tuées ou séquestrées, des centaines de milliers de bovins ont dû fuir la région et les rançons payées se sont chiffrées en milliards de francs CFA (Djalla, 2007). Les bandits sont rompus à l'emploi des dernières sophistications techniques entrées dans le bassin du lac Tchad, en matière d'armes de guerre, de communication (téléphone portable et satellitaire, Internet) et de transports (moto). Les bandes se composent de professionnels des armes (rebelles, militaires, etc.) et d'éleveurs qui forment le gros de la troupe, qui s'allient à des commerçants et aux élites politiques locales (chefs de cantons, de campement, etc.) pour revendre le bétail volé sur les marchés.

Bien que plus affaiblis depuis les années 2010, sans jamais disparaître, les coupeurs de route, version années 2000, ont laissé des traces. Ils ont réactivé la voie d'un contrôle réticulaire des zones rurales les plus enclavées par la

razzia de bétail, de biens et d'hommes. Ils ont suscité des réactions armées, dont certaines furent défaites, comme les milices anti-zargina recrutées chez les éleveurs, quand d'autres perdurent, comme la Brigade d'intervention rapide (BIR), unité d'élite de l'armée camerounaise, constituée contre les zargina, et qui sert aussi à la consolidation du pouvoir central. Ils ont prospéré sur les contradictions de sociétés pastorales, notamment peules mbororo, marquées par de fortes inégalités sociales et intergénérationnelles, dans lesquelles les jeunes ont vu dans la prise des armes au sein des coupeurs de route un moyen de révolte, d'accès à la liberté et de capitalisation rapide.

3.5.2. Les conflits fonciers : faible régulation et politisation

La région du lac Tchad est aussi le lieu de nombreux conflits autour de la terre et des ressources naturelles qui, sans nécessairement déboucher sur des phénomènes violents, peuvent être source d'insécurité foncière et de blocage au développement lorsque le dispositif de régulation ne fonctionne pas. Le recours à la violence questionne la légitimité et l'effectivité des différentes institutions de régulation des conflits. Il constitue souvent un moyen pour contraindre l'administration à jouer son rôle d'arbitre dans le jeu foncier, comme dans la zone cotonnière camerounaise (Seignobos et Teyssier, 1998). Pour les pasteurs peules des plaines de la Bénoué, en proie à l'insécurité foncière et au grand banditisme, le recours à la violence armée pour défendre leur accès aux aires protégées doit être mis en perspective avec l'absence d'arène de débat concernant les priorités d'usages de l'espace et la très forte distance à l'État de certains groupes ayant fui les insécurités dans les pays voisins.

Les conflits fonciers qui renvoient à des enjeux de contrôle territorial peuvent faire l'objet d'une montée en puissance localisée de la violence, se soldant parfois par la perte de vies humaines. Dans l'Extrême-Nord du Cameroun, les épisodes de succession ou de création de chefferies et les campagnes municipales sont propices au déploiement de ce type de conflits violents (Mbarkoutou, 2016). Tout autour du lac Tchad, l'incertitude sur le mouvement des eaux entretient des conflits fonciers et territoriaux auxquels la décentralisation (au Niger et au Cameroun) ou le redécoupage politico-administratif (au Tchad) confèrent de nouveaux enjeux (Rangé et Ahmadou, 2015). Les communautés Boudouma figurent souvent parmi les protagonistes de ces conflits violents, qu'elles s'affrontent entre elles, avec les Arabes Assalé et les Kanembou au Tchad ou avec les Mober (Kanouri) au Niger. Pour ces insulaires marginalisés dans les institutions du pouvoir local et/ou national, les revendications sur la terre et les ressources naturelles se doublent de revendications touchant à leur citoyenneté.

Lorsqu'ils s'articulent à d'autres clivages sociaux (politiques, religieux, etc.) et trouvent un espace de politisation, les conflits fonciers peuvent devenir un ingrédient central des crises sociopolitiques. Ils ont ainsi constitué un élément déterminant de l'extension spatiale des affrontements de Kousseri entre Arabes

et Kotoko aux campagnes du Logone et Chari, et de leur prolongation de 1992 aux années 1995-1996 (Issa, 2012). Au Nigeria, les conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs sont devenus récurrents depuis une dizaine d'années dans l'État de l'Adamawa et dans ceux du centre du pays, selon un enchaînement causal complexe, dans lequel les conflits inter-ethniques et inter-religieux urbains jouent un rôle important (Higazi et Yusuf, 2017)

Autre exemple, au Niger, dans la région de Diffa, les conflits autour de l'eau entre Arabes Mohamid et Peuls-Toubou se sont par la suite politisés autour de revendications d'autochtonie. Dans la décennie 1990, suite à l'arrivée massive d'éleveurs arabes Mohamid fuyant les persécutions du régime d'Hissène Habré au Tchad, des rivalités armées sont nées autour du contrôle des puits. De graves conflits ont ressurgi en 2006 (déplacements forcés, spoliation de biens immobiliers, etc.), alors que l'avancée économique et politique rapide des Arabes Mohamid en ville suscitait la convoitise. Les chefs traditionnels et les personnalités politiques peules et toubou se sont saisis alors des conflits autour des puits pour remettre en question la citoyenneté des Arabes Mohamid. L'État nigérien a décidé de l'expulsion de ces derniers, avant de revenir sur sa décision, suite à la mobilisation de la diaspora arabe à travers des associations et la presse (Anderson et Monimart, 2009).

Références bibliographiques

- Abubakar S. (1977), *The Lamibe of Fombina: A Political History of the Adamawa, 1809-1901*, Zaria, Ahmadu Bello University Press.
- Adama, H. (dir.) (2014), *De l'Adamawa à l'Adamaoua : histoire, enjeux et perspectives pour le Nord Cameroun*, L'Harmattan, Paris.
- Anderson S. et M. Monimart (2009), *Recherche sur les stratégies d'adaptation des groupes pasteurs de la région de Diffa, Niger oriental*, IIED, Londres.
- Azarya V. (1978), *Aristocrats Facing Change: the Fulbe in Guinea, Nigeria, and Cameroon*, University of Chicago Press, Chicago.
- Banque mondiale (2008), *Youth and Employment in Africa: the Potential, the Problem, the Promise*, Africa Development Indicators. Washington, DC : World Bank Group, <http://documents.worldbank.org/curated/en/953751468009960130/Youth-and-employment-in-Africa-the-potential-the-problem-the-promise>
- Bertoncin M. et A. Pase (2012), *Autour du lac Tchad – Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*, L'Harmattan, Paris.

Bertoncin M., Pase A. et M. Waziri (2015), « L'irrigation sur les rives nigériennes : grands projets contrariés et hybridation contemporaine », in Magrin G., R. Pourtier et J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris : Passages/ République du Tchad/ IRD.

Caron B. (2015), « Minorités et conflits identitaires au sein de la fédération nigérienne : une analyse linguistique et géopolitique », *Hérodote* n° 159.

Chafe K. S. (1999), *State and Economy in the Sokoto Caliphate: Policies and Practices in the Metropolitan Districts, 1804–1903*, Ahmadu Bello University Press, Zaria.

Chauvin E. et C. Seignobos (2013), « L'imbroglie centrafricain. État, rebelles et bandits », *Afrique contemporaine*, vol. 248, n° 4.

Cohen R. (1971), "From Empire to Colony: Bornu in the XIXth and XXth Centuries", in Turner, V. (ed), *Colonialism in Africa, 1870-1960, vol. 3*, Cambridge University Press, Cambridge.

Cohen R. (1970), "The Kingship in Bornu", in Crowder, M. et I. Obaro (dir.), *West African chiefs: their changing status under colonial rule and independence*, Africana Pub. Corp., New York.

Cohen R. (1967), *The Kanuri of Bornu*, Holt, Rinehart and Winston, New York.

Cohen R. (1964), "Conflict and Change in a Northern Nigerian Emirate", in Zollschan, G. et W. Hirsch (dir.), *Explorations in Social Change*, Routledge & Kegan Paul, Londres.

Cyffer N., D. Löhr, E. Platte et A. I. Tijani (1996), "Adaptation and Delimitation: some Thoughts about the kanurization of the Gamergu", *Berichte des Sonderforschungsbereichs*, vol. 268, n° 8.

Debos M. (2013), *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerre*, Karthala, Paris.

Dittgen R. (2012). « La CNPC en Afrique médiane : comparaison des expériences de gestion environnementale au Soudan, au Niger et au Tchad », in van Vliet G. et G. Magrin (dir.), *Une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad*, Paris, coll. Focales, n° 9, AFD, Paris.

Djalla D. (2007), *Rapport sur l'ampleur et les conséquences des difficultés liées à l'insécurité que vivent les éleveurs dans la province du Nord*, ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, Garoua.

Dugate R. (1985), *The Conquest of Northern Nigeria*, Cass, Londres.

Ellis S. (2016), *This Present Darkness. A History of Nigerian Organized Crime*, Hurst, Londres.

Filmer D. et L. Fox (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, collection « L'Afrique en développement », Banque mondiale (co-publication avec l'AFD), Washington, D.C.

Grégoire E. et P. Labazée (1993), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest – Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala, ORSTOM, Paris.

Gubio B. M. (1983), *Kanuri Resistance to Western Education: Causes and Implications for Socio-Economic Development of Borno State*, Kano, Bayero University, Master.

Gwoda A. et A. Zélao (dir.) (2012), *Le Nord-Cameroun à l'épreuve des pluralismes*, L'Harmattan, Paris.

Hare J. (2013), *Last Man in: The End of Empire in Northern Nigeria*, Neville & Harding, Benenden (Kent).

Higazi A. et Z. Yousuf (2017), *Political Unsettling and Farmer-Pastoralist Conflicts in Nigeria*, Conciliation resources/PSRP.

Hiribarren V. (2016), *A History of Borno: Trans-sabaran African Empire to Failing Nigerian State*, Hurst, Londres.

Hogben S. et A. Kirk-Greene (1966), *The Emirates of Northern Nigeria: a Preliminary Survey of their Historical Traditions*, Oxford University Press, Londres.

Hodgkin T. (1975), *Nigerian Perspectives: an Historical Anthology*, Oxford University Press, Oxford.

Igué J. (2006), *L'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société. Une géographie de l'incertitude*, Karthala, Paris.

INS Cameroun (2011), *Jeunes et marché du travail au Cameroun en 2010*.

INS Niger (2006), *Rapport Emploi, chômage et pauvreté au Niger*.

Issa S. (2012), *Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigeria et du Tchad*, L'Harmattan, Paris.

Issa S. (2010), *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Karthala, Paris.

Khayar I. (1976), *Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï (Tchad)*, Maisonneuve, Paris, 140 p.

Krings M. (2004), « Farming the Frontier – Hausa Migrants and the Politics of Belonging on the Former Lake Floor of Lake Chad (Nigeria) », in Krings M. et E. Platte (ed.), *Living with the Lake. Perspectives on History, Culture and Economy of Lake Chad*, Köln, Rüdiger Köppe.

Kuna M. et I. Jibrin (eds.) (2016), *Rural Banditry and Conflicts in Northern Nigeria*, Centre for Democracy and Development, Abuja.

Le Bissonnais A. (2010), *Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger : état des lieux et pistes d'action*, Coll. Études et travaux, série en ligne n° 26, Éditions du Gret, Paris.

- Lemoalle J. et G. Magrin (dir.) (2014), *Le développement du lac Tchad – Situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD, CBLT, coll. Expertise collégiale.
- Lugard F. (1922), *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, W. Blackwood and Sons, Londres.
- MacEachern S. (2001), « State Formation and Enslavement in the Southern Lake Chad Basin », in DeCorse C. (dir.), *West Africa During the Atlantic Slave Trade: Archaeological Perspectives*, Leicester University Press, New York.
- Magrin G. (2012), « L'imbroglie territoriale du lac Tchad à l'épreuve de l'incertitude hydrologique », *Revue scientifique du Tchad*, 11 (1).
- Magrin G. (2013), *Voyage en Afrique rentière – Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Magrin G. (2016), "The Disappearance of Lake Chad: History of a Myth", *Journal of Political Ecology* 23. http://jpe.library.arizona.edu/volume_23/Magrin.pdf
- Magrin G. et J. Lemoalle (2015), « Les projets de transfert d'eau vers le lac Tchad : des utopies initiales aux défis contemporains », in Magrin G., R. Pourtier et J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages, République du Tchad, AFD, IRD.
- Magrin G. et G. van Vliet (2014), *La Réserve du Termit Tin-Toumma et l'exploitation pétrolière au Niger : état des lieux et pistes d'action, Appui du CIRAD à la mise en œuvre du PCBR (Partenariat pour la conservation de la biodiversité sahélo-saharienne de la Réserve naturelle nationale de Termit et Tin-Toumma)*, rapport de mission n° 1, Noé Conservation International, Montpellier, CIRAD, Paris.
- Mansell Prothero R. (1956), « The Population Census of Northern Nigeria 1952: Problems and Results », *Population Studies* vol. 10, n° 2.
- Mbarkoutou M. H. (2016), *Conflits et mécanismes de résolution des crises à l'Extrême-Nord du Cameroun*, PNUD/UNESCO.
- Mohammed K. (2006), *Borno in the Rabih Years, 1893–1901: the Rise and Crash of a Predatory State*, University of Maiduguri, Maiduguri.
- Muñoz J.-M. (2008), « Au nom du développement : ethnicité, autochtonie et promotion du secteur privé au Nord Cameroun », *Politique africaine* n° 112.
- National Population Commission (2008), *Nigeria Demographic and Health Survey 2008*, Abuja, Federal Republic of Nigeria.
- NESTS (2014), *North East States Transformation Strategy*, Shamsuddeen Usman & Associates, Abuja.
- Ngaressem G. et G. Magrin (2014), « Investissements publics et accès aux services : un Lac sous équipé ? », Lemoalle J., Magrin G. (dir.), *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, IRD Éditions, coll. Expertise collégiale, Marseille.

Nigerian Administration Research Project (2008), “Muhammad Bello and the Tradition of Manuals of Islamic Government and Advice to Rulers”, in al-Bili, Uthman Sayyid Ahmad Ismail (dir.), *Some Aspects of Islam in Africa*, Reading, Ithaca Press.

Olayoku P. A. (2014), « Trends and Patterns of Cattle Grazing and Rural Violence in Nigeria (2006-2014) », *IFRA-Nigeria working papers series*, n° 3.

PANEJ (2015), *Plan d'action national pour l'emploi des jeunes, PANEJ 2016-2020*, BIT/PNUD, ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Yaoundé.

Pérouse de Montclos M.-A. (dir.) (2016), *Violence in Nigeria: A qualitative and quantitative analysis*, Ibadan, IFRA-Nigeria, Leiden, African Studies Centre, Wapos Series n° 3.

Pérouse de Montclos M.-A. (2015), « Boko Haram et la souveraineté du Nigeria : une histoire de frontières », *Hérodote* n° 159.

Pérouse de Montclos M.-A. (2009), “Towards A New Type of Regime In Sub-Saharan Africa: Democratic Transitions but no Democracy”, *Études de l'IFRI*, Paris.

Rangé C. (2016), *Multi-usages des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sabélienne – Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise*, thèse de doctorat AgroParisTech, spécialité : géographie humaine, économique et régionale (agriculture comparée), sous la direction d'H. Cochet, 12 février, 671 p.

Rangé C. et B. Amadou (2015), « La gouvernance locale des ressources naturelles. Un besoin de légitimation des autorités et des territoires », in Magrin G., R. Pourtier et J. Lemoalle (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Passages/ République du Tchad/ IRD, Paris.

République du Cameroun (2010), *Rapport national de progrès des objectifs du millénaire pour le développement*, Institut national de la statistique, MINEPAT, Yaoundé.

République du Niger (2008), *Monographie de la région de Diffa*, région de Diffa, Direction régionale de l'aménagement du Territoire et du développement communautaire.

Rotimi K. (2005), “Enabling the Police: The 1928 Princely-Liaison Officer Scheme and its Aftermath”, in Yakubu A. M. (dir.), *Northern Nigeria: a century of transformation, 1903–2003*, Kaduna, Arewa House.

Seignobos C. (2014), « La moto chinoise : une révolution urbaine et rurale », in Baldi S. et Magrin G. (dir.), *Les échanges et la communication dans le bassin du lac Tchad*, actes du colloque de Naples du réseau Mega-Tchad, Naples 13-15 septembre 2012, Università degli studi di Napoli « l'orientale », Naples.

Seignobos C. (2013), « L'enrichissement par la razzia dans le bassin du lac Tchad du XIX^e siècle à 2012 », *In* Baroin C. et C. Michel (dir.) (2012), *Richesses et sociétés* (actes du neuvième colloque de la Maison archéologie et ethnologie René Ginouvès, Nanterre, juin, De Boccard, Paris.

Seignobos C. (2011), « Le phénomène zargina dans le Nord du Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 239.

Seignobos C. et O. Iyébi-Mandjek (dir.) (2000), *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun*, Minrest/IRD, Paris et Yaoundé.

Seignobos C. et A. Teyssier (1998), *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun*, Observatoire du foncier.

Sellier J. (2011), *Atlas des peuples d'Afrique*, La Découverte, Paris.

Sharwood Smith B. (1969), *Recollections of British Administration in the Cameroons and Northern Nigeria, 1921–1957: But Always as Friends*, Duke University Press, Durham (N.C.).

The World Bank (2008), *Youth and Employment in Africa, the Potential, the Problem, the Promise*.

Tibenderana P.K. (2003), *Education and Cultural Change in Northern Nigeria, 1906–1966: a Study in the Creation of a Dependent Culture*, Fountain Publishers, Kampala.

Tibenderana P.K. (1988), *Sokoto Province under British Rule: 1903–1939: a Study in Institutional Adaptation and Culturalization of a Colonial Society in Northern Nigeria*, Ahmadu Bello University Press, Zaria.

Tijani K. (2010), *Dynamics of Administrative Change in Pre-Colonial Borno*, University of Maiduguri, Maiduguri.

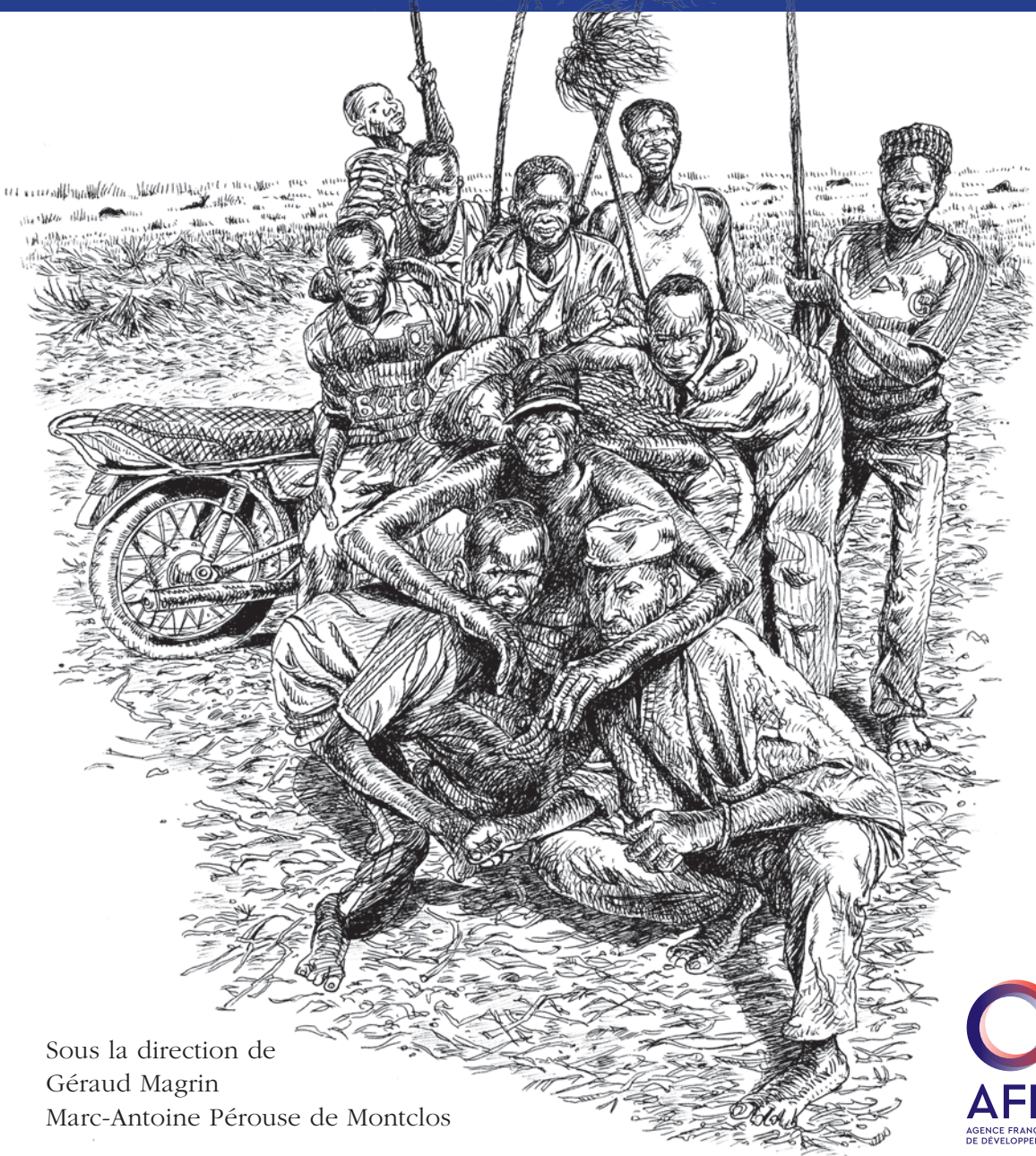
Tukur M. (2016), *British Colonisation of Northern Nigeria, 1897-1914: A Reinterpretation of Colonial Sources*, Amalion Publishing, Dakar.

United Nations (2013), *World Population Prospects. The 2012 Revision*, United Nations, New York.

Yemadji N. (2015), « La santé au lac Tchad : contraintes environnementales et risques liés à la mobilité », *in* Magrin G., J. Lemoalle et R. Pourtier (dir.), *Atlas du lac Tchad*, Paris.

Crise et développement

La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram



Sous la direction de
Géraud Magrin
Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Crise et développement

La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram

Sous la direction de :
Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos

Avec les contributions de : Sylvain Aoudou Doua, Emmanuel Chauvin,
Zakinet Dangbet, Goudoum Pierre Don-Donné, Ahmat Hessana, Adam Higazi,
Hadiza Kiari Fougou, Jacques Lemoalle, Géraud Magrin, Abdourahmani
Mahamadou, Kyari Mohammed, Marc-Antoine Pérouse de Montclos,
Christine Raimond, Charline Rangé, Ahmadu Abubakar Tafida,
Abdullahi Liman Tukur et Félix Watang Zieba.

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de cet ouvrage sont formulées sous la responsabilité des auteurs du texte et de celui de l'appareil documentaire. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Retrouvez nos publications sur : <http://editions.afd.fr/>

Directeur de la publication : Rémy Rioux

Directeur de la rédaction : Gaël Giraud

Adaptation de la couverture : Flexedo.

Couverture : Jeunes de différentes origines venus tenter leur chance sur les rives du lac

Dessins : Christian Seignobos

Date de parution : avril 2018

Réalisation : Flexedo, info@flexedo.com

Cartographie : Pauline Gluski

Imprimé par :

Sommaire

Avant-propos	5
Présentation des auteurs	7
Résumé	9
Introduction	13
Partie 1. La région du lac Tchad avant Boko Haram	23
Chapitre 1. Le système régional : environnement, populations et ressources.	25
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	25
1. <i>Hydrologie et environnement</i>	25
2. <i>Dynamiques du peuplement et activités</i>	38
3. <i>Les circulations marchandes, moteur du système régional</i>	59
<i>Références bibliographiques</i>	69
Chapitre 2. Développement et gouvernance : un espace fragile.	75
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	75
1. <i>Le développement dans la région avant Boko Haram : des périphéries nationales en voie d'intégration (trop) lente ?</i>	75
2. <i>Des États faibles aux modes de gouvernance hybrides</i>	92
3. <i>Sociétés, conflits et insécurités</i>	106
<i>Références bibliographiques</i>	120
Partie 2. Boko Haram et la situation en 2017	127
Chapitre 3. L'émergence de Boko Haram et la diffusion progressive du conflit	129
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	129
1. <i>L'évolution et l'extension du conflit : 2003-2017</i>	132
2. <i>Les controverses sur les causes du conflit</i>	142
<i>Références bibliographiques</i>	160

Chapitre 4. La recomposition du système régional	167
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	167
1. <i>Hydrologie et environnement</i>	168
2. <i>Les contraintes sur les résidences et les mobilités</i>	171
3. <i>Mobilités et activités rurales : contraintes et incertitudes</i>	177
4. <i>Les circulations : la nouvelle hiérarchie des polarités régionales</i> . . .	185
<i>Références bibliographiques</i>	192
Chapitre 5. Régime humanitaire, tensions sociales et enjeux de développement	195
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	195
1. <i>Le constat à l'été 2017 : une juxtaposition de crises</i>	195
2. <i>Les réponses à la crise</i>	202
<i>Références bibliographiques</i>	214
Partie 3. Réflexions prospectives (sur 20 ans)	217
Chapitre 6. Les variables-clés	219
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	219
1. <i>Les variables sur lesquelles les politiques publiques n'ont pas ou peu de prise.</i>	219
2. <i>Les variables sur lesquelles les politiques publiques peuvent avoir une prise.</i>	228
<i>Références bibliographiques</i>	240
Chapitre 7. Options de politiques et scénarios	243
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	243
1. <i>Les options de politique.</i>	243
2. <i>Les scénarios</i>	251
<i>Références bibliographiques</i>	257
Annexes. Indicateurs et données sentinelles	261
Annexe 1. Les problèmes méthodologiques	263
Annexe 2. Les indicateurs possibles	269
Table des illustrations	283
Liste des sigles et abréviations	287

Avant-propos

Le présent document constitue l'étude de référence réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sur la région du lac Tchad en réponse aux termes de référence de l'Agence Française de Développement (AFD). Ses principaux résultats sont tirés d'ateliers et de missions de terrain réalisés entre mars et juin 2017. Le texte a été finalisé en octobre 2017.

L'introduction a été rédigée par Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos.

Le chapitre 1 a été rédigé par Emmanuel Chauvin, Charline Rangé, Jacques Lemoalle, Géraud Magrin, Christine Raimond, Sylvain Aoudou Doua, Hadiza Kiari Fougou, Abdourahmani Mahamadou, Ahmadu Abubakar Tafida et Abdullahi Liman Tukur.

Le chapitre 2 a été rédigé par Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Géraud Magrin, Emmanuel Chauvin et Charline Rangé.

Le chapitre 3 a été rédigé par Marc-Antoine Pérouse de Montclos.

Le chapitre 4 a été rédigé par Charline Rangé, Emmanuel Chauvin, Christine Raimond, Sylvain Aoudou Doua, Zakinet Dangbet, Adam Higazi, Hadiza Kiari Fougou, Abdourahmani Mahamadou, Kyari Mohammed, Ahmadu Abubakar Tafida, Abdullahi Liman Tukur et Félix Watang Zieba.

Le chapitre 5 a été rédigé par Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Géraud Magrin, Charline Rangé, Ahmat Hessana et Goudoum Pierre Don-Donné.

Le chapitre 6 a été rédigé par Géraud Magrin, Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Emmanuel Chauvin, Charline Rangé et Christine Raimond.

Le chapitre 7 a été rédigé par Géraud Magrin, Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Jacques Lemoalle.

L'annexe 1 a été rédigée par Marc-Antoine Pérouse de Montclos.

L'annexe 2 a été rédigée par l'ensemble de l'équipe.

L'étude a par ailleurs bénéficié de la relecture de deux chercheurs de l'IRD, à savoir Christian Seignobos et Florence Sylvestre. Qu'ils en soient ici remerciés.